LES DES DROITS DE L'HO

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle paraissant le 10, le 20 et le 30

ABONNEMENTS

te

UN AN

France 25.00 Pour les Ligueurs . . 20 00 Etranger 30.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION 10, Rue de l'Université, PARIS VII. TÉL. LITTRÉ 02-92

Directeur: Henri GUERNUT

PRIX DU NUMÉRO : 1 fr.

Adresse Télégraphique: DROITHOM-PARIS Chèques postaux : C/C 218.25, PARIS

SOMMAIRE

LA RATIFICATION DES DETTES

Henri GUERNUT

Les Allemands et la Pologne HELLMUT von GERLACH

LA CAPITALISATION CONTRE L'ÉPARGNE

Joseph MASSA

AU COMITÉ CENTRAL

L'organisation de la Paix

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT. REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

CONFIEZ-NOUS VOS ANNONCES VOTRE RÉCLAME

La publicité de la revue, de par son important tirage, est toujours d'un grand rende-

A STATE OF THE STA

SERVICE DE PUBLICITÉ

RECLAME. — Prix de la ligne : \$ fr. (55 let-tres, signes et espaces par ligne de ?). Colonne de 8 centimètres de largeur, 92 tignes à la colonne

TARIF DEGRESSIF. Par contrat annuel de : 250 lignes, 5 % en moins, sort 3 fr. 80 la ligne 500 — 15 % — sort 3 fr. 40 — 600 — 35 % — sort 2 fr. 60 —

Pour renseignements complémentaires, envoi de textes, signatures de contrats, s'adresser a Jules Dupont : « LA PUBLI-CITE LUCRATIVE », 14, rue du Delta, Paris (9°), téléphone : Delta, Paris (9°), téléphone : Trudaine 19-19, charge de toute la publicité de la revue.

SAVONS CAFÉS - THÈS

GRAISSE ALIMENTAIRE VÉGÉTALE "BORRÉOL!" Bould père et fils, à Salon de Provence (B.-du-R.), maison ondée en 1890 (37 année). Prix cour, sur dem, Agents demandés Remises aux Liqueurs

CONTENTIEUX COMMERCIAL

POURSUITES ET DÉFENSES DEVANT LES TRIBUNAUX

CABINET AÉLION

3, Rue Gadet, Paris Téléph. : Provence 41-75 Sociétés. - Liquidations. - Faillites. - Répabilitations. Diporces. - Séparations de biens. - Recouvrements.



TOUS LES DRAPEAUX

DOUT MAIRIES, SOCIETÉS, PAVOIS BANNIÈRES ET INSIGNES Echarpes & Tapis de Table p' Mairier Fleurettes pour Journées et FOUS ARTICLES pour FÉTES A.-D. ROBERT - TAIN (Drôme CATALOGUE FRANCO

Pour obtenir une avance sur son traitement, le Fonctionnaire n'a qu'à écrire à la « BANQUE DES FONCTIONNAIRES », 33, rue de Mogador, à Paris (9º arr.), où il est assuré de la plus grande discrétion.

Le montant des avances consenties durant le premier exercice de la Banque s'est élevé à Quarante-Quatre Millions de Francs.

MASTICS DES Inutile d'acheter des duplicateurs d'un prix élevé L'" OMNIGRAPH"

SIMPOSE Par son prix 70 francs. Par sa simplicità

(L'ONNICATE) Source et se ferme rend plus de comme un livre on services que le système le lipre, cana steneil, sans plus coditives encreur, sans accessement de le plus soires, en une ou pipur com plique com plus que pour :

Plans Bustapa Par de mattère à rent-placer. Ills 30 sans placer.

Service , 9, rue Notre-Dame de Lorette, PARIS (9')

indispensions at the secretaries of Sections pour axis, coverations, rapports, not

POMMADE "RAIMOA

Soulagement immédiat et guérison rapide des plaies natures : coupures, engetures ouvertes, brûlures, ulcères veriqueux. - EN VENTE DANS TOUTES PHARMACHES.

Le tube: 7 fr. 50 et franco Dépôt : " Pharmacie de l'Industrie "

264, Bd Vo taire, 264, PARIS XI.



ESSAYEZ-18 il ne vous en coûtera que la peine de nous retourner le talon ci-dessous

BON pour une démonstration gratuite sans engagement

" LE DICTAPHONE "

94. rue Saint-Lazare - PARIS -TÉLÉPHONE . GUTENBERG 07-37

TÉLÉPHONE . GUTENBERG 07-37

HOME FAMILIAL & MONTAGNE

pour entants délicats et jeunes gens 500 mètres altitude Situation et climat recommandes par Docteurs. Bains école de plein air. Ecr. : Mme Cassignard, à BEAUFORD (Drôme)

TOILES POUR LITERIE - ENTIÈREMENT TISSÉES A LA MAIN -

Sans apprêt — ni lessivage

TOILES en TOUS GENRES Draps, Matelas, Sommiers Nappes, Torchons, Serviettes

Echantillons sur demande

ACHETEZ EN TOUTE CONFIANCE aux artisans-fabricants (ligueurs) de l'assoc. d'ouvriers-tisserands

a capital et personnel variables @ L'ARTISANE HALLENCOURT (Somme)

Remise 3 0/0 aux Ligueurs

Collegues acceptes comme agents CONCURRENCE IMPOSSIBLE A QUALITE EGALE -

BIJOUX

JCCASIONS MULTIPLES en Joallierie, Horiogerie, Oriévrerie

Demandez le catalogue GROSS, 48. rue Rochechouart sans engagement d'achat GROSS, PARIS (9°) PRIX SPECIAUX, OUR L. S LEUTEURS DES "CAHIERS

MOINS CHER QU'AU COMPTANT 10 à 15 MOIS DE CRÉDIT

LIBRES OPINIONS

LA RATIFICATION DES DETTES®

Discours de Henri GUERNUT

M. HENRI GUERNUT. — Messieurs, à l'heure où nous sommes arrivés, il convient, je crois, d'être sobre en paroles. De cette sobriété, je veux donner personnellement l'exemple ; dix minutes me suffiront.

M. le PRÉSIDENT. — Vous pouvez, monsieur Guernut, exercer pleinement votre droit de parole, comme tous les orateurs qui vous ont précédé à la tribune.

M. HENRI GUERNUT. — C'est que, monsieur le Président, je voudrais précisément faire compensation. (Sourires.)

Quelques amis et moi, nous voterons la ratifica-

Nous le ferons pour trois raisons : par un souci moral de probité — un; par souci de l'intérêt national — deux; par souci de la paix internationale — trois. (Très bien! très bien! sur divers bancs.)

...

M. HENRI GUERNUT. — Il est, je crois, d'élémentaire probité de tenir les engagements qu'on a pris. La règle, impérative pour les individus, est valable aussi pour les Etats.

Or, nous avons emprunté de l'argent. Nous avons remis à nos créanciers des reconnaissances en bonne et due forme, marquées de notre signature; elles sont payables au porteur et à vue, et — quoi qu'en pense M. Franklin-Bouillon — l'énormité des sommes indiquées ne saurait être, aux yeux de personne, un signe de nullité. On nous a donné du temps pour nous libérer. On a réduit le taux des intérêts. Il nous est, dans ces conditions, difficile de nous dérober.

Tôt ou tard, dans des circonstances délicates, nous aurons peut-être besoin de l'aide étrangère. Tournons les regards vers l'Est de l'Europe. Peasons à ce qui est advenu des Etats qui ont renié leur signature. Si nous voulons maintenir notre crédit dans le monde, il faut ratifier.

Et telle est notre première raison. (Applaudissements au centre et sur divers bancs.)

La seconde raison nous est inspirée par l'intérêt national.

En effet, si nous ne ratifions pas d'ici au 1^{es} août, que se passera-t-il? On nous l'a déjà dit ; la dette des stocks, dette commerciale, est immédiatement exigible. Le Gouvernement américain peut présenter à nos guichets des bons signés de nous. Il y en a pour 10 milliards.

(1) Nos lecteurs se souviennent de la résolution votée par le Comité Central sur la ratification des accords, p. 470. Ils verront que M. Henri GUERNUT, à la Chambre, en a développé point par point les considérants. Nos lecteurs nous sauront gré de reproduire ici le discours de M. Henri Guernut. [N.D.L.R.]

De son côté, le Gouvernement britannique ne nous a pas laissé ignorer que, si nous payions l'Amérique, il réclamerait pour lui un traitement proportionnel. La proportion, c'est 7,5. 10 milliards et 7 milliards et demi, cela fait 17 milliards et demi, 17 milliards et demi à payer!

Je sais que d'éminents financiers nous déclarent : « Aucune difficulté, nous les avons. »

Pardon! Si nous les avons et si nous les donnons, nous ne les aurons plus. Et, quand nous ne les aurons plus, le tas de nos devises, en livres et en dollars, aura diminué d'autant. Et, comme ce tas de devises gage, aux yeux du monde, la valeur de nos billets de banque, n'est-il pas à craindre que la confiance en notre monnaie n'en soit éventuellement ébranlée?

C'est là, messieurs, une considération qui ne me laisse pas indifférent. (Très cuen! très bien!)

M. ARISTIDE BRIAND, ministre des Affaires étrangères. — Très bien!

M. HENRI GUERNUT. — Et puis, quand nous aurons payé ces dix ou dix-sept milliards, est-ce que notre dette sera éteinte? Elle sera aggravée, au contraire, puisque les abattements auront disparu. Il faudra donc, ou bien déclarer faillite, ou négocier un aménagement nouveau.

On nous dit : « Nous négocierons. » Oui! Mais, dans ces négociations nouvelles, est-ce que nous serons en bonne position pour obtenir des clauses plus favorables?

C'est une question de bon sens. Réfléchissons!

*

D'abord, quand un débiteur paye — et nous aurons payé 10 ou 17 milliards — il montre qu'il peut payer. Donc, on peut le faire payer. (1 rès bien! très bien!)

Voilà qui n'induit pas le créancier à l'indul-

En 1926, lorsque les Etats-Unis et la Grande-Bretagne nous ont consenti les conditions que MM. Bérenger et Caillaux ont acceptées, nous étions dans une situation financière que nul n'a oubliée. Aujourd'hui, notre franc est relevé et il est stable. Notre industrie n'a connu ni crise ni chômage; elle produit et elle exporte. Notre budget n'est pas seulement en équilibre, il se solde par des excédents de recette, et M. le ministre des Finances envisage de prochains dégrèvements d'impôts.

Au spectacle évident de notre prospérité, croiton que l'Amérique soit inclinée à de nouveaux rabais? Messieurs, les créanciers ne sont généreux que pour les insolvables. (Très bien! très bien!)

M. HENRI GUERNUT. — En 1926, lorsque nous

avons traité avec la Grande-Bretagne et l'Amérique, nul ne savait si l'Allemagne nous payerait.

Or, c'est un fait certain qu'elle nous a payés avec regularité, c'est un fait probable qu'elle va s'engager, par l'accord des experts, à continuer ses versements. Or, quand il verra que l'Allemagne s'exécute, comment voulez-vous que le Gouvernement américain n'éprouve pas, humainement,

la tentation d'un plus gros morceau?

Enfin, dans ces nouvelles conversations, nos nouveaux négociateurs trouveraient de nouvelles figures. Je crains, messieurs, que, pour la France, M. Hoover ne soit pas M. Coolidge. Et quant à M. Mac Donald, son ami M. Snowden, ne nous a pas envoyé dire que le règlement de 1926 était, à ses yeux, beaucoup trop généreux. De ce côté non plus, il ne faut pas s'attendre à beaucoup d'indulgence.

Donc, si nous ne ratifions pas, si nous affrontons, après le 1^{er} août, des négociations nouvelles, il y a fort à craindre que les accords nouveaux ne soient pour nous plus rigoureux. Nous aurons payé plus, nous devrons davantage Joli résul at, n'est-il pas vrai? (Applaudissements à gauche, au

centre et à droite.)

L'intérêt national commande donc de ratifier.

*

Troisième ordre de raisons :

Si nous ne ratifions pas, si nous refusons de reconnaître notre dette envers la Grande-Bretagne et envers l'Amérique, n'est-il pas à craindre que l'Allemagne n'hésite à reconnaître la sienne envers

Les arguments ne lui manqueront pas, les conseillers non plus. Je ne vois pas M. Mac Donald, ni M. Hoover exhortant M. Stresemann à un geste que nous n'aurions pas eu à leur égard. Il n'y a pas besoin de plaider longuement pour induire un débiteur à ne pas payer. (Sourires.) Or, les accords de 1926 venant à tomber, c'est le plan Young qui est par terre. (Très bien! très bien!)

Si nous ne ratifions pas, nos rapports se tendent avec l'Amérique, à qui nous aurons infligé un affront et qui exercera contre nous des représsilles. Nos rapports se tendent avec l'Allemagne qui, par imitation, probablement, ne nous payera pas. Les alliés, qui tous ont reconnu leurs dettes et qui les payent, ne comprendront pas notre attitude et nous soutiendront avec mollesse. Isolés au milieu des nations indifférentes et hostiles: volla le troisième résultat. (Très bien! très bien!) Et une nation isolée n'appelle pas sur elle, en général, les grâces bienfaisantes de la paix. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

Vous le voyez, messieurs, la question est simple : si nous ne ratifions pas, il est peu probable que nous obtenions des conditions meilleures, il est peu probable que nous soyons payés par l'Allemagne, et nous avons, nous, à payer tout de suite 10 ou 17 milliards en pure perte, sans contrepartie d'espérance. En vérité, comment peut-on

hésiter? (Très bien! très bien!

Je crois avoir, messieurs, en très peu de mots,

dit à peu près l'essentiel et répondu à peu près à tout et à tous. (Applaudissements.)

A tous?... Non, j'ai oublié un contradicteur. A tout? Non. J'ai négligé un argument. J'ai écouté, j'ai encore dans les oreilles et dans la mémoire l'appel émouvant, l'appel haletant de

M. Franklin-Bouillon à la justice éternelle.

La justice? Messieurs, ils croient de bonne foi, ceux de là-bas, n'y avoir pas expressément contrevenu. Ce qu'ils réclament, après tout, c'est ce qu'on leur a promis, et c'est ce qui leur est dû; dans leur esprit, la justice, c'est cela. Ils croient même, de bonne foi, avoir dépassé pour nous la mesure ordinaire, et nous avoir consenti des largesses. Et c'est un fait qu'ils nous ont accordé un meilleur traitement qu'à certain autres; c'est un fait qu'ils nous ont donné termes et délais ; c'est un fait qu'ils ont réduit de moitié la valeur actuelle de leur créance.

M. Louis Malvy, président de la Commission.

— C'est un jeu d'intérêts.

M. HENRI GUERNUT. — Monsieur le Président de la Commission, quoique j'aie promis de ne parler que dix minutes, je suis prêt à discuter la question avec vous. Dans tous les temps et dans tous les pays, c'est ce qu'on appelle aller au delà de la stricte justice.

Ont-ils obéi à une autre justice? Ont-ils obéi à cette justice supérieure qui s'appelle, en vérité, d'un autre nom? Ont-ils obéi à ce sentiment qui veut que, dans la détresse commune, de vrais amis mettent tout en commun : l'un apporte son sang — et en avons-nous apporté, en avons-nous prodigué, de notre sang, nous autres l (Applaudissements); — le second apporte des vivres, ou du charbon; le troisième, de l'argent. Celui là donne le plus qui possède le plus. Et celui-là, néanmoins, ne donne pas sa part parce qu'il devrait tout donner. Il est écrit, en effet : Celui qui a prêté deux pains à son frère affamé a le droit de lui en réclamer. Il ne devrait en réclamer aucun, car c'est son frère en Dieu et en humanité.

Voilà, certes, messieurs, une noble conception, idéaliste et hardie, et une nation s'honorerait si elle la traduisait en actes correspondants. (Très bien! très bien!) Hélas! cette générosité confinant au sacrifice, cette charité, pour l'appeler par son vrai nom, des natures d'élite peuvent bien la dispenser aux autres; elles n'ont pas le droit humain

de l'exiger.

En tout cas, ce n'est pas de cette manière, ce n'est pas dans cet esprit et suivant ce barême que se règlent ordinairement les comptes avec la Trésorerie de Washington.

Et cela est bien naturel.

Quand on est venu de loin sur un sol ingrat, quand on s'est battu des siècles, comme des lions, contre toutes les forces d'une nature hostile, on a bien pu acquérir des vertus robustes et âpres, on ne s'est guère préparé à l'exercice de l'abnégation évangélique. On a beau lire, relire tous les soirs les versets du Livre Saint emporté dans l'exil :

comme il y a loin entre épeler et comprendre! Il y a plus loin encore entre comprendre et appliquer! Et sur le Livre des Livres, laissé ouvert au chapitre du « Sermon sur la montagne », on place en travers le registre des effets à exiger. (Applaudissements et mouvements divers.)

Le malheur de nos amis américains, c'est qu'ils sont devenus trop riches, et trop vite. Il leur manquera quelque temps l'épreuve utile de l'adversité. Très bien! très bien!

Mais attendons, messieurs, attendons!

Attendons que l'excès de l'or ait produit là-bas ses conséquences inéluctables. (Très bien! très bien!) Lorsqu'ils auront connu la surproduction et le chômage, lorsque certaines façons qu'ils affectent avec les nations de l'autre monde auront resserré l'Europe sur elle et devant eux, lorsqu'ils auront rencontré quelque résistance, lorsqu'ils auront pâti, lorsqu'ils auront souffert, ils s'achemineront par les voies du besoin vers le sentiment et la pratique de la solidarité humaine. (Vifs applaudissements sur de nombreux bancs.)

A ce moment-là, messieurs, la question des dettes se posera de nouveau.

« Mise en commun », « annulation réciproque », ces vocables que, jusqu'ici, ils tenaient pour vides s'empliront à leurs yeux de substance et de vie. Ils en comprendront peu à peu le sens et l'intérêt. Comme il est arrivé plusieurs fois de certaines initiatives françaises qu'ils avaient tout d'abord écartées, ils en feront à leur tour, à leur heure et à leur usage l'objet d'une propagande retentissante. Et l'annulation réciproque des dettes, hier pré-

maturée, ou chimérique, deviendra dès lors une réalité. (Très bien! très bien!)

Jusque-là, il faut ratifier; c'est même pour cela qu'il faut ratifier.

Il faut ratifier parce que c'est honnête. Il faut ratifier parce que c'est commandé par l'intérêt lu pays et par l'espérance de la paix.

Il faut dire que nous payerons! Nous payerons aussi longtemps que nous le pourrons, et nous le pourrons aussi longtemps que nous serons nousmêmes payés. (Applaudissements.)

Puissions-nous, après cela, ployant sous le faix, induire notre esprit à d'utiles réflexions!

Puissent les prolétaires d'Allemagne, quand :ls travailleront pour payer la France; puissent les prolétaires de France, quand ils travailleront pour payer l'Amérique et la Grande-Bretagne; puissent les prolétaires de Grande-Bretagne, quand ils travailleront pour payer l'Amérique; puissent les pro-létaires de tous les pays, quand ils s'exténueront pour payer la guerre (Très bien! très bien!) puissent-ils tous, tous, les uns après les autres, puissent-ils en conclure qu'une guerre perdue est une guerre malheureuse, et qu'une guerre gagnée est une guerre désastreuse! (1 rès bien! très bien!) Puissent-ils faire effort sur leur Gouvernement, sur leur presse, sur eux-mêmes, pour régler, suivant d'autres méthodes, les conflits inévitables, substi-tuer le contrat à 'contrainte, la force du droit au droit de la force, et, par l'entente organisée de plus en plus, établir graduellement la paix, (Vits applaudissements sur de nombreux bancs. - L'orateur, de retour à son banc, reçoit les félicitation de ses amis.)

Madame MÉNARD-DORIAN

Ligue grecque

Monsieur le Président,

La Ligue grecque a appris avec une profonde émotion la nouvelle de la mort de Mme Ménard-Dorian, notre aimée et yénérée secrétaire générale de la Ligue Internationale.

Toutes les Ligues, tous les amis de la liberté, les opprimés et les persécutés perdent en sa personne une noble et fervente amie et une protectrice.

Au nom de la Ligue Hellénique des Droits de l'Homme, que j'ai l'honneur de représenter, je tiens à exprimer au Comité Central de la Ligue Française nos condoléances les plus émues.

S. Œconomos,
Délégué permanent de la Ligue Greçque.
Parmi les groupements qui ont tenu à exprimer au
Comité Central leurs condoléances émucs à l'occasion
de la mort de Mme Ménard-Dorian (v. pp. 443 et 467),
citons encore : Ligue polonaise, Fédération ardéchoise,
Section de Paris (106), La Roche-sur-Yon, Flers, Mawosque, Prades

Qu'ils veuillent bien trouver ici l'expression de notre vive gratitude.

De M. Emile VANDERVELDE (Dépêche de Toutouse, 16 juillet):

Par une coïncidence cruelle, à l'heure même où mon ami, mon frère d'armes, Joseph Wauters, ancien ministre socialiste du travail, finissait de souffrir, un coup de téléphone de Paris, au journal le Peuple, m'annonçait la mort de celle qui fut pour moi, pendant vingt ans, presque une mère adoptive : Aline Ménard-Dorian.

Nous lui avions écrit, la veille encore. Sa secrétaire nous avait fait savoir, quelques jours auparavant, qu'à notre prochain passage à Paris elle pourrait, comme à l'ordinaire, nous recevoir à la Faisanderie. Par une suprême coquetterie, stoïque et fière, elle n'a pas voulu que ses amis les plus chers, les plus proches, la voient morte ou mourante. Elle a voulu rester, dans leur souvenir, telle qu'ils l'avaient si longtemps connue: « Granée », la grand'mère, la belle aïcule aux fins cheveux d'argent, aux yeux noirs, si doux et si vifs, telle qu'un admirable portrait de Carrière la perpétue.

C'est donc fini. Pour nous, qui l'aimions, et pour tous ceux qu'elle a aimés, parce qu'ils aimaient les mêmes choses qu'elle, pour tous ceux qu'elle a aimés plus encore, parce qu'ils étaient des vaincus et des malheu-

Les militants de la Ligue des Droits de l'Homme, les socialistes de l'Internationale, les bannis et les émigrés d'Italie, de Hongrie, de Bulgarie, les mencheviks et les S.R. repoussés par cette révolution russe qu'ils avaient tant contribué à faire, ne se retrouveront plus à la Faisanderie, dans cette calme, belle et somptueuse demeure qui fut toujours, depuis les tomos lesplus lointains de la Troisième République, un rendez-vous des hommes d'extrême-gauche.

La caractéristique, en effet, de cette grande bour-(Suite page 489).

LES ALLEMANDS ET LA POLOGNE

Une conférence de HELLMUT von GERLACH

Apprenant que M. von GERLACH, ancien président de la Ligue allemande, venu à Paris, devait y rester quelques jours, le Comité Central l'a prié d'exposer dans une réunion réservée aux ligueurs les causes du conflit entre l'Allemagne et la Pologne et les solutions qui, à son avis, peuvent être envisagées.

La réunion a eu lieu, le 31 mai, à la Ligue de l'Enseignement, sous la présidence de M. Paul

LANGEVIN, vice-président de la Ligue.

M. Langevin présente M. von Gerlach. Il a eu, il y á quelques années, l'honneur de se trouver à ses côtés, à Berlin ; il a pu apprécier toute la difficulté mais aussi toute l'utilité de son action.

M. von GERLACH, en réponse, rappelle le voyage de M. Langevin en Allemagne en 1923. Le préfet de Police, tout socialiste qu'il est, avait interdit la réunion. L'Allemagne, alors, souffrait de l'inflation et supportait mal l'occupation de la Ruhr. La police ne pouvait pas garantir la sécurité de l'orateur...

Les temps ont heureusement changé, grâce à des événements comme les accords de Locarno et l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations rendus possibles par l'action d'associations comme la Ligue des Droits de l'Homme. Cet apaisement des esprits a fait faire un grand pas à la paix européenne.

Mais un danger de guerre subsistera tant que les relations resteront tendues entre l'Allemagne et la Pologne. La Ligue a le devoir de s'en inquié-

L'orateur s'excuse d'être obligé, pour expliquer le degré de tension entre les deux pays, de faire un peu d'histoire et de rappeler les partages successifs de la Pologne.

On a partagé la Pologne parce qu'elle était à ce point malheureuse qu'elle ne pouvait se gouverner elle-même. Or, chose curieuse, la Pologne était avec l'Angleterre en ce temps-là un des pays les plus démocratiques. Alors que presque partout règnait la monarchie absolue, elle jouissait du « liberum veto » qui permettait à une minorité bien infime de s'opposer au sentiment d'une multitude.

Des Polonais intelligents, voyant les défauts de ta constitution polonaise, voulurent l'améliorer. Mais la Prusse, la Russie et l'Autriche, sous prétexte de protéger cette constitution, s'y opposèrent. Ce fut le point de départ d'un premier partage.

En 1790, la Pologne signa un traité d'alliance avec la Prusse. En 1791, elle se donna une constitution, inspirée de la Révolution française, qui accordait leur liberté aux paysans, faisait de la bourgeoisie l'égale de la noblesse et instituait la tolérance religieuse. La Prusse, effrayée provoqua un nouveau partage.

Napoléon restitua sa liberté à la Pologne, ce qui explique la sympathie des Polonais pour la France. Mais en 1815, la Pologne fut de nouveau partagée. Le roi de Prusse promit aux Polonais qu'ils auraient le droit d'être fonctionnaires et de parler leur langue. Mais cette promesse ne fut pas tenue. Les Polonais furent traités comme des citoyens le 2° classe.

Techniquement, l'administration prussienne fut magnifique. Mais la Prusse n'a jamais su gagner les âmes. Elle a gouverné la Pologne pendant 150 ans sans jamais se l'attacher. Les Polonais refusèrent de s'assimiler aux Allemands.

On introduisit alors des lois d'exception. On fit aux Polonais interdiction de parler leur langue dans les meetings et dans les écoles, interdiction d'enseigner la religion en polonais. Les Polonais, très catholiques, furent indignés de recevoir l'instruction religieuse en allemand. Plus de la moitié des écoliers firent grève pendant plusieurs mois. Des lois règlementaient l'établissement des Polonais. Pour construire, il leur fallait un permis spécial qui leur était souvent refusé.

D'année en année l'exaspération croissait et les élections le prouvèrent. Même en Haute-Silésie où jusqu'alors aucun député polonais n'avait été élu,

un mouvement polonais naquit.

Vint la guerre, guerre monstrueuse pour tous. Mais Français et Allemands combattaient pour leur pays. Les Polonais, eux, se battirent pour la Prusse

pays. Les Polonais, eux, se battirent pour la Prusse ou pour la Russie. Chaque Polonais avait le sentiment de faire la guerre contre son gré pour une cause qui lui était étrangère. Et c'est la chose la plus tragique qui puisse arriver!

En 1916, Ludendorff eut besoin de recrues. La Pologne russe était bien occupée par les Allemands et aurait pu fournir des hommes. Mais on ne pouvait l'obliger à prendre part à la guerre contre

Ludendorff proclama l'indépendance de la Pologne. Il espérait ainsi amener les Polonais à devenir soldats allemands. Il convient de signaler que cette indépendance fut limitée à la Pologne russe.

Les Polonais comprirent très bien les intentions de l'Allemagne. Au lieu des 300.000 hommes, sur lesquels comptait Ludendorff, 3.000 seulement s'engagerent, dont 2.500 dans les formations sanitaires. Pildsuski, qui avait organisé la Légion polonaise par haine de la Russie, ayant refusé de servir, fut emprisonné.

A la fin de la guerre, la Pologne devint un Etat indépendant. Deux des quatorze points du Président Wilson, acceptés par le Gouvernement impérial, intéressaient la Pologne : 1° elle devait avoir accès à la mer; 2° toutes les régions de majorité polonaise devaient faire partie de la Pologne.

Mais un texte peut être interprété de façons

très diverses: les Polonais prétendent que l'interprétation inscrite dans le traité de Versailles est juste, les Allemands le contestent: « Pour que 'a Pologne ait libre accès à la mer, il n'est pas nécessaire que Dantzig soit séparé de l'Allemagne, dissent les Allemands, il suffit de déclarer Dantzig port franc et d'internationaliser la Vistule. Dantzig ne compte guère que 3 % de Polonais. Le corridor creuse un abîme entre Allemands et Polonais ».

M. von Gerlach pense qu'on aurait dû faire un plébisciste comme en Haute-Silésie. Les Polonais prétendent que la majorité était polonaise; lui qui connaît bien le corridor n'oserait se prononcer. Si un plébiscite en 1919 avait donné la majorité aux Polonais, la question serait maintenant réglée. L'expérience n'ayant pas été faite, il reste dans l'esprit de beaucoup d'Allemands qu'on leur a fait tort.

Il est indéniable que maintenant au moins les trois-quarts de la population du corridor sont Polonais; actuellement, un plébiscite seraît une farce.

Mais ce corridor qui sépare la Prusse est irritant pour les Prussiens. Ainsi que l'a dit M. Victor Basch c'est une antinomie. Des deux côtés de la frontière une grande méfiance règne. Dans les mémoires des ministres, dans la presse, on lit qu'une guerre est inévitable. On a l'impression en Pologne que l'Allemagne attend l'occasion de reprendre ce qui lui a été enlevé. En Allemagne, on pense que la Pologne veut prendre la Prusse orientale occupée en partie par une population polonaise. Mais 'les Mazurs qui parlent polonais sont protestants, ils ne voteraient jamais pour la Pologne catholique.

Parmi les questions qui divisent les deux pays, la plus urgente est la guerre commerciale qui, depuis plus de quatre ans, existe entre l'Allemagne et la Pologne. Qui en est responsable ? C'est très difficile à établir. Comme dans toutes les guerres, les responsabilités sont partagées.

Une commission a été nommée pour régler le conflit.

A la tête de la délégation allemande se trouve un personnage qui n'est pas qualifié pour prendre la direction des négociations. C'est M. Hermès, président d'une des plus importantes associations agrariennes. Or, les Polonais qui ont besoin des produits industriels allemands ont également besoin d'exporter leurs produits agricoles, leurs porcs principalement. Les Allemands consomment environ 22 millions de porcs. Les Polonais voudraient leur en vendre 600.000. On comprend que M. Hermès ne soit guère disposé à faire des concessions qui seraient blâmées par son association agrarienne.

Cette guerre dure depuis quatre ans. Un traité de commerce améliorerait les relations. Si M. Hermès ne peut le faire, qu'on mette quelqu'un d'autre à la tête de la délégation allemande.

Cette question est la plus urgente; elle est aussi la plus facile à régler; mais elle n'est pas la seule. Laissons de côté, pour longtemps encore, la question des frontières, dit M. von Gerlach. Les Polonais se demandent pourquoi le gouvernement allemand s'oppose à un Locarno de l'Est.

Il faut comprendre que, pour le moment, la majorité allemande y est hostile, tout gouvernement qui le proposerait serait immédiatement renversé. Il faut comprendre qu'il y a, dans l'esprit des Allemands une grande différence entre les concessions territoriales faites par l'Allemagne à la Pologne et à la France. En France, les Allemands ont été battus; ils payent : c'est juste. Mais la Pologne, sans effort aucun, a gagné un gros morceau de territoire. Cela exaspère les Allemands qui oublient qu'ils n'ont fait que rendre ce qu'ils avaient pris. Les Polonais doivent comprendre qu'on ne peut en quelques années déraciner des erreurs historiques implantées pendant 150 ans par des conférences et des articles de presse.

D'autre part, les Allemands pourraient faire quelques concessions auxquelles ils se refusent.

La France, la première, a reconnu la Pologne comme grande puissance. Pendant plusieurs années, les Polonais n'eurent qu'une seule ambassa le, l'ambassade française. Puis Mussolini leur offrit un ambassadeur. Pourquoi l'Allemagne ne donnerait-elle pas à la rologne une satisfaction qui lui coûterait bien peu: changer la légation polonaise en ambassade? Elle envoie bien un ambassadeur en Espagne (20.000.000 d'habitants) et en Turquie (13.000.000). La Pologne avec ses 41.000.000 d'habitants a le droit d'être considérée comme une grande puissance. Les Polonais sont fiers; ils seraient heureux de ce geste de l'Allemagne. En 1926, lorsque la Pologne a voulu un siège permanent au Conseil de la Société des Nations, les Allemands s'y sont opposés. Une ambassade efface. rait ce souvenir malheureux.

Une autre question litigieuse et de première importance est celle des minorités nationales.

Il y a toujours des populations mixtes de chaque côté des frontières. Il est bien difficile de savoir combien d'Allemands habitent la Pologne, combien de Polonais vivent en Allemagne. D'après les statistiques polonaises, il y a 1 million et demi de Polonais en Allemagne. Les statistiques allemandes en indiquent 700.000. Qui a raison?

M. von Gerlach estime que les deux statistiques sont fausses; les Allemands disent qu'un Polonais qui parle les deux langues n'est plus Polonais. Les Mazurs sont Polonais, dit la Pologne. Mais, nous l'avons dit, ils sont Allemands parce que protestants

Il est bien difficile également de comparer la situation des deux minorités; car, elles ne sont pas de même essence.

Les Allemands de Pologne sont presque tous de la classe aisée. Au contraire, les Polonais résidant en Allemagne sont des gens pauvres qui n'osent pas faire connaître leurs revendications. Peut-être est-ce ce qui explique qu'il y ait 10 fois plus d'écoles polonaises enseignant en Allemand que d'écoles allemandes enseignant en polonais. C'est regrettable au point de vue polonais, mais indiscutable; il est plus profitable pour eux de parler allemand.

*.

Ce sont-là quelques-unes seulement des causes de mésentente entre les deux peuples. Dans le délai assez court dont il dispose, l'orateur ne peut expo-

ser tous les détails de la situation.

S'il a dit, au début, que la question des frontières ne devait pas être abordée avant longtemps, c'est qu'il pense que les frontières ne diviseraient pas les peuples si l'on prenait la peine de les rendre invisibles. En ce qui concerne le corridor, on n'en demandera plus la suppression le jour où on le traversera sans sentir la frontière. Il faut que

toute question de prestige soit écartée.

En 1925, lors du premier Congrès international de la Paix, eut lieu une première réunion en vue de créer un Comité permanent comprenant des délégués allemands et polonais pour étudier les moyens d'améliorer la situation. Ce Comité, composé de pacifistes avérés, a fait de la bonne besogne. Mais les partis politiques n'etaient pas touchés. M. von Gerlach, proposa alors à M. Posner, sénateur polonais et animateur de la Ligue polonaise des Droits de l'Homme, d'élargir ce comité. M. Posner lui ménagea une entrevue avec M. Zalesky et ainsi furent créés des Comités parlementaires.

M. von Gerlach considère comme un fait heureux que les partis représentés dans ces comités soient de plus en plus nombreux. Au début, il n'y eut guère que des socialistes et des centristes. Depuis un an, un certain nombre de populistes y sont entrés et, même, le vice-président du Reichstag, auparavant antipolonais acharné, voudrait devenir

vice-président du Comité.

La tension diminue. On commence à espérer un capprochement entre l'Allemagne et la Pologne, grâce avant tout à des associations françaises comme la Ligue. Depuis longtemps, les Français sont gagnés à la cause polonaise. Peut-être seraitil possible de faire une nouvelle triplice : France, Allemagne, Pologne. Les mêmes dangers, venant de Russie, menacent les trois pays. Une alliance entre eux ferait faire un grand pas à la Paix; non pas une de ces alliances dites défensives qui ont été le fléau de la diplomatie du passé, mais une entente établie sur une certaine communauté d'intérêts. En effet, toutes les aspirations russes tendent vers le jour où une guerre éclatera entre l'Allemagne et la Pologne. Si la Russie perd cet espoir, la paix est assurée.

Ét l'orateur termine par un émouvant appel à ses amis de la France. Cette triplice est, peut-être, actuellement une utopie. Mais l'utopie d'aujour-d'hui est la réalité de demain, c'est quelque chose qu'on peut réaliser avec de la bonne volonté.

Aider à constituer cette triplice, c'est travailler pour l'humanité et pour les Droits de l'Homme, au sens le plus large du mot.

L'orateur est très vivement applaudi.

M. L'ANGEVIN demande si quelqu'un a des explications à demander à M. von Gerlach.

M. KŒSSLER félicite M. von Gerlach de son exposé dépourvu de tout chauvinisme. Il croit, quant à lui, qu'un plébiscite aurait donné le corridor à la Pologne et il rappelle que toujours cette région a été représentée par des députés protestataires.

Il considère qu'il est dangereux de laisser de côté la question de frontière et il proposerait de la règler par l'établissement d'un couloir allemand à

travers le corridor polonais.

M. VON GERLACH a craint que la question du corridor ne fût bien complexe pour un public français. Il n'est donc pas entré dans le détail. Il connaît bien cette région, sa famille y ayant été propriétaire et il n'oscrait pas être aussi affirmatif que M. Kœssler. La Cachoubie, en effet, est polonaise. Mais entre la Posnanie et la Cachoubie, il ya d'autres circonscriptions dont la majorité est douteuse. C'est pourquoi il estime qu'un plébiscite eût été nécessaire.

Il accepterait très volontiers l'établissement d'un couloir allemand à travers le corridor si la Pologne voulait en étudier le principe. Il faudrait y préparer l'opinion par des articles de presse et des con-

férences. Il y aiderait volontiers.

M, CHARLES RICHET dit que la question de frontière pourrait être réglée par la suppression des douanes et des passeports et l'établissement des Etats-Unis d'Europe.

...

M. S. AUBACH déclare que c'est la première fois qu'il a le plaisir d'entendre un orateur allemand traiter la question des rapports entre l'Allemagne et la Pologne avec autant d'impartialité. Il félicite

et remercie l'orateur.

Il estime qu'un plébiscite était impossible, il aurait été certainement faussé. La Pologne était dans une situation difficile; l'Allemagne, au contraire, commençait à rétablir sa force et sei influences. Si les Alliés ont donné le corridor à la Pologne, c'est qu'ils avaient en mains des documents irréfutables, notamment les cartes de l'Etat-major allemand qui indiquaient que la majorité y est polonaise.

D'ailleurs, historiquement, le corridor est polo-

De plus, il est inexact que les Allemands aient à subir des vexations en traversant le corridor. Il l'a traversé quatre fois. Or, si son passeport a été visité en Belgique et en Allemagne, dès qu'il eut quitté Berlin, il ne fut plus contrôlé. Le corridor choque peut-être les nationalistes allemands, mais il ne peut pas choquer les démocrates allemands. Une preuve qu'il ne gêne pas les communcations, c'est que le tribunal institué pour juger les litiges n'a pas siégé une seule fois.

M. AUBACH n'est pas aussi optimiste que l'orateur en ce qui concerne l'amélioration des relations entre l'Allemagne et la Pologne. S'il rend hommage aux sentiments pacifiques de M. von Gerlach, il a entendu un autre pacifiste, M. Quidde parler de la paix pendant toute une heure sans faire

allusion à la Pologne. Cela l'inquiète et lui fait craindre que ceux qui pensent comme M. von Gerlach ne soient pas très nombreux en Allemagne.

De plus, les incidents qui se sont déroulés à Oppeln, ou des artistes polonais, venus pour donner des représentations théâtrales, ont été massacrés par de jeunes nationalistes, montrent bien que les sentiments des Allemands à l'égard des Polonais sont loin de correspondre aux idées que professe M. von Gerlach.

Enfin, il aimerait connaître l'opinion de l'orateur

sur le Locarno de l'Est.

Après avoir entendu M. le Dr Sorel et M. HADA-MARD, membre du Comité Central, M. von GERLACH

répond à M. Aubach.

S'il n'a pas parlé des incidents d'Oppeln, c'est qu'il est difficile de traiter en une heure une question aussi complexe que celle des rapports entre l'Allemagne et la Pologne et qu'il a dû s'abstenir de tous détails. D'ailleurs, ces incidents, tout regrettables qu'ils soient, n'ont pas l'importance que leur donne M. Aubach. Il est vrai que des artistes polonais ont été maltraités par les « Chevaliers de la Croix Gammée ». Mais cette bande nationaliste ne maltraite pas seulement les Polonais, mais aussi les pacifistes. Ils constituent une minorité bruyante comparable aux « Camelots du Roy ». Mais parce qu'il arrive que les « Camelots » maltraitent les orateurs allemands qui viennent en France, niera-t-on que des relations amicales tendent à s'établir entre les deux pays ?

Quant au plébiscite en Haute-Silésie, il est exact qu'il a été faussé en partie. Mais s'il y a eu des actes de pression de la part des Allemands, il y a eu des actes de corruption du côté polonais. La Commission interalliée a jugé et sa décision ne peut être contestée.

En ce qui concerne le corridor, il est vrai que pendant des siècles, il a appartenu à la Pologne. C'est en vertu du même « argument historique que la presse pangermaniste revendiquait Namur, Dun-

kerque, etc. ».

S'il n'a pas donné son opinion personnelle sur le Locarno de l'Est, c'est qu'à son avis, il importait surtout d'expliquer l'opinion de la majorité. Personnellement, il approuverait un acte de ce genre. Pourtant s'il était ministre, il ne le proposerait pas parce qu'il serait immédiatement renversé. Il faut du temps pour arriver à des choses de ce genre. « L'homme de la rue » en Allemagne, n'est pas un pacifiste convaincu. Mais il existe une minorité pacifique qui s'accroît peu à peu.

M. von Gerlach désire, lui aussi, de tout son cœur les Etats-Unis d'Europe. Mais cela c'est l'avenir. Il s'est borné dans sa causerie à parler des intérêts d'aujourd'hui. Or, ce qu'il faut, aujourd'hui, c'est terminer la guerre économique entre l'Allemagne et la Pologne — et pour cela, remplacer immédiatement le chef de la délégation allemande. — C'est préparer, ainsi, une triplice économique entre la France l'Allemagne et la Pologne. On préparera ainsi les Etats-Unis d'Europe.

Madame Ménard-Dorian

(Suite de la page 485)

geoise, de lignée révolut onnaire, que fut Mme Ménard-Dorian, c'est d'avoir été, et de plus en plus, inflexiblement à l'extrême-gauche.

Fille de l'amiral Dorian, membre du gouvernement provisoire pendant le siège de 1870, elle donna asile, dans la maison du ministre, son père — où pouvait-on être mieux caché? — à Gustave Flourens, traqué par

la police, au lendemain du 31 octobre. Sous l'Ordre moral, elle est l'amie de Gambetta ; plus tard, de Clemenceau; et, après Clemenceau, des premiers socialistes : merveilleusement sidèle à ses amis, quand ses amis restaient fidèles à eux-mêmes, mais rompant avec eux, les rayant impitoyablement de ses papiers lorsqu'elle les voyait, à un moment donné, fléchir, glisser à droite, pactiser ou compro-mettre avec ce qu'elle haïssait le plus au monde : les puissances de domination, spirituelles ou temporelles. Car, cette femme, si exquisement bonne, savait

hair autant qu'elle savait aimer.

Dans ce monde d'aujourd'hui, où la démocratie et le socialisme ne reconnaissent peut-être pas assez dans leurs ennemis actuels leurs ennemis de toujours, elle gardait la haine du prêtre et du galonné; elle restait passionnément hostile, dans son âme d'anticléricale, de dreyfusarde, de républicaine, à tout ce qui lui rappelait l' « alliance du trône et de l'autel », du « sabre et du goupillon ».

Je souriais un peu, lorsque lui parlant d'un prêtre de mes amis, d'ailleurs démocrate et moderniste, je m'entendais dire : « Un curé? Vous parlez à des curés? Je

n'ai jamais, moi, parlé à un curé! »

Je m'étais étonné, jadis, avant la guerre, de voir en bonne place, sur sa table de travail, une plaquette de bronze où elle avait fait graver - et c'était, comme tout ce qu'il y avait autour d'elle, une œuvre d'art — la tête de Charles I^{er}, tranchée par la hache; la tête de Louis XVI, tombée sous le couperet, avec, dans

un troisième cadre, cette inscription: « A qui le tour? »

Le tour du tsar Nicolas est venu lorsque la guerre mondiale a déchaîné la révolution russe. Mais, en même temps qu'Aline Ménard-Dorian recevait ainsi la réponse sanglante, surgissaient, des ruines même du vieux monde, de nouveaux ennemis, de nouvelles mena-ces pour la liberté et le droit humain.

Cette fois encore, et plus que jamais, Mme Ménard

fut à l'extrême gauche.

Elle devint, de toute son âme, socialiste et internationaliste. Son salon se mua en asile et en quartier général politique. La vieille Faisanderie, symboliquement encerclée par des immeubles de rapport, qui la dominent et bientôt l'écraseront, resta, jusqu'aux der-niers jours, la Maison des Proscrits, le Foyer des victimes de la réaction internationale.

Kerensky, Tseretelli s'y rencontraient, s'y rencon-trèrent, avec Matteoti, avec Amendola, avec Turati, Modigliani et Treves; avec des révolutionnaires hon-grois comme Pedzl, l'ancien ministre de la guerre de Carolyi; avec des agrariens chassés de Bulgarie après l'assassinat de Stamboulisky; avec ceux aussi qui, en France, en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, travaillent pour la paix, luttent contre le fascisme, sont de cœur avec les souffrants de l'Internationale.

Pour ces hommes, « Granée » fut vraiment la Grand'

Avec elle disparaît quelque chose que nous ne remplacerons pas.

LA CAPITALISATION CONTRE L'ÉPARGNE

Par Joseph MASSA

Diverses interventions de parlementaires, en mars et en juin, ont attiré l'attention du public sur l'insuffisante protection de l'épargne. Quelques députés ont précisé à la Chambre les abus du « démarchage » des Sociétés de Capitalisation dans les villes et dans les campagnes. Le rôle de ces Sociétés vis-à-vis de l'épargne a été évoqué ces jours derniers devant la Commission des assurances et de la prévoyance sociales. Un projet de loi sera très prochainement soumis au Parlement.

Nous avons estimé qu'il était de notre devoir de renseigner les ligueurs sur la délicate et brûlante

question de la capitalisation en France.

Organisée avec science et méthode, la capitalisation a pénétré partout, grâce à d'innombrables courtiers qui font 'miroiter aux futurs adhérents la possibilité du remboursement d'un titre souscrit. Elle se plait à être confondue avec l'assurance, et beaucoup de sociétés de capitalisation ont créé des branches d'assurances-vie, accidents, tandis que des compagnies d'assurances-incendie ou vie ont créé une société de capitalisation du même nom. La confusion entre l'assurance et la capitalisation est donc facile; disons qu'elle est woulue et entretenue, dans le pays et au Parlement.

Il ne nous est pas possible, dans un court article, d'exposer toute l'inutilité, toute l'immoralité de la capitalisation, qui n'assure rien et enrichit ses dirigeants. Un court aperçu historique est cependant nécessaire pour bien poser le problème

Un peu d'histoire

La capitalisation est née en France vers 1850. Elle a été, au début, une sorte d'association en participation entre adhérents. Les tirages étaient effectués trois fois par an et les numéros, tires par un enfant, étaient remboursés à 100 francs. La loterie entre adhérents est donc à la base de la capitalisation.

Vers 1869, de multiples sociétés s'occupant de la même combinaison (tirages entre adhérents) se constituèrent à Paris. Toutefois, les titres avaient une durée de quatre-vingt dix-neuf ans, mais les rembeursements se pratiquaient toujours par voie de tirage au sort. La gestion de la plupart de ces sociétés fut si défectueuse que les 9/10° sombrèrent dans la faillite, la banqueroute ou l'escroquerie.

Vers 1880, d'autres sociétés virent le jour à Paris et dans les grandes villes de province. Qu'il nous suffise de citer quelques noms de sociétés et la date de leur arrêt de mort, pour montrer l'étendue du mal:

L'Assurance Financière. Paris, 1875 (liquidée

L'Assurance du Peuple. Paris, 1890 (liquidée en 1894).

L'Avenir des Familles. Lyon, 1880 (en faillite

La Banque Lyonnaise de Capitalisation (en faillite en 1905).

La Caisse Mutuelle. Lyon, 1891 (dissoute par arrêt du Conseil d'Etat de 1910).

Le Capital. Lyon, 1886 (frappé de nullité par un arrêt de la Cour de Cassation de 1910).

L'Epargne Lyonnaise. Lyon, 1886 (liquidée en 1895).

La Gratuite. Paris, 1902 (en faillite en 1903). La Société Mutuelle Française. Lyon, 1888 (liquidée en 1914).

La Renaissance, Lisieux, 1902 (en faillite en

1909), etc., etc...

Malgré ces faillites et ces liquidations forcées, de multiples sociétés continuaient à se fonder, et, à la veille de la loi du 19 décembre 1907, qui, pour la première fois depuis près de soixante ans, allait enfin les réglementer, l'épargne française fut mise en coupe réglée par d'innombrables aigrefins.

Je me demande anxieusement ce que sont devenus les milliers de contrats de quatre-vingt dix-neuf ans, non sortis aux tirages, souscrits entre 1880 et 1907, et où sont allés finir les millions ainsi versés par les adhérents de ces nombreuses sociétés.

La loi du 19 décembre 1907

Ce n'est donc que cinquante ans après l'apparition de ces sociétés de capitalisation que le législateur français s'occupe de les réglementer et de les contrôler. La loi de 1907 est la première qui intervient. Il faut dire que les sociétés, déjà organisées et bien installées, se défendaient. Depuis 1902 jusqu'en 1907, elles ont fait échec au législateur. Mais la merveilleuse ténacité et la droiture incomparable de MM. Mirman, député de la Marne; Trouillot, ministre du Commerce, et Bonevay, député de Lyon (où ces entreprises avaient fait tant de victimes), eurent enfin raison de la résistance et de la coalition de ces sociétés.

La loi de 1907 eut un triple but :

1º Sauvegarder les fonds des épargnants par la création de réserves mathématiques;

2º Faire contrôler ces sociétés;

3° Limiter la durée des polices à cinquante

Nous devons nous réjouir de cette loi qui a mis fin, dans une très faible mesure, à des abus intolérables.

Modifiée en 1917 et en 1921, cette loi a besoin de nouvelles et profondes modifications. Aussi, importe-t-il que les problèmes que soulève la capitalisation soient connus et étudiés, que des vœux soient émis par ceux qui dirigent l'opinion et qu'une réglementation nouvelle et stricte apparaisse dans la prochaine loi.

La puissance des sociétés

On connaît bien, à Paris, dans les milieux financiers et d'assurances, quelle est la puissance politique et financière de ces sociétés. Il est impossible de faire paraître un article contre elles dans un grand quotidien de la capitale. Et l'on nous a promis les pires désagréments pour avoir en le

courage d'en démasquer quelques-unes

Disons, d'abord, que le « mur d'argent » de la Grande Banque - qui n'est pas un mythe nous paraît une pâle copie de l'organisation financière de la capitalisation. Celle-ci est une véritable mine de diamant pour ceux qui y ont des intérêts (actions ou parts de fondateurs), pour ceux qui dirigent les opérations de ces sociétés (directeur et administrateurs). Et cet enrichissement d'où provient-il? Uniquement de prélèvements sur les commissions, c'est-à-dire d'une nouvelle espèce de dîme retenue au profit des conseils d'administration. En effet, les frais dits de gestion varient de 10 à 35 % sur tous les versements effectués par les adhérents. Songez que certaines sociétés, comme telle société du Nord, ont émis des titres de 100.000 francs, ou comme telle caisse parisienne des titres de 60.000 francs, et que si le Parlement n'y met un terme nous assisterons, dans quelques années, à l'émission de titres de 500.000 francs à un million!

Ajoutons que les sociétés de capitalisation, si florissantes en 1929, par notre faute et notre lâcheté, sont syndiquées entre elles... pour se défendre et pour faire échec au législateur, s'il avait des velléités de restreindre leur activité ou

de s'immiscer dans leur gestion.

Quelques principes

Le draînage actuel de l'épargne vers les coffreforts de ces sociétés nous oblige à poser ici quelques principes. Nous ne faisons qu'effleurer la question très complexe de la capitalisation. Nous serons donc bref et précis .

- 1º Le contrôle, a notre avis, restera purement illusoire tant qu'une loi ne limitera pas les participations scandaleuses et indignes d'une démocratie, que perçoivent les dingeants de certaines sociétés. J sais tel directeur qui touche, en commissions c' gratifications, près de 3 millions par an. Je connais une société, à Paris, qui distribue à ses 7 directeurs plus de 7 millions par an, I million chacun;
- 2° Il importe de limiter à dix ans la durée maxima des contrats et de prohiber l'adhésion des vieillards. Or, il y a des sociétés qui font souscrire des contrats de trente-trois ans à des vieillards de 75 ans;
- 3° Le montant intégral des contrats suspendus, résiliés et périmés devrait obligatoirement être répartu entre les œuvres de bienfansance, d'assistance à l'enfance ou aux vieillards, d'aide aux familles nombreuses, etc., tandis que, depuis soixante ans, il enrichit les conseils d'administration.

L'Etat doit d'autant plus légiférer ici que la loi sur les assurances sociales va augmenter les charges du pays. Une épuration du compte « contrats résiliés » peut faire sortir des millions.

4° Le contrat doit toujours être la propriété de l'adhérent. Si celui-ci désire retrouver ses versements, il faut que la société soit tenue de lui restituer l'intégralité des cotisations versées.

5° La loi du 21 mai 1836 a interdit les loteries en France. Cette loi est toujours en vigueur. Les

tirages ne devraient pas être tolérés.

Ces cinq principes paraissent indiscutables et d'élémentaire justice. Que le Parlement en insère l'esprit dans un texte législatif et, personnellement, je me déclarerai partisan de la capitalisation... sans tirage et sans loterie.

Des milliards sont draînés

Les hebdomadaires de l'assurance, au nombre de quatre ou cinq, à Paris, sont en extase devant la prospérité colossale des entreprises de capitalisation.

Nous sommes loin de partager cette admiration et nous croyons fermement la prospérité de ces affaires contraire aux intérêts du pays. Chaque année, en effet, des millions de Français s'engagent pendant trente-deux ans, par exemple, dans le contrat le plus répandu d'une société des plus connues. Combien d'entre eux sont sûrs d'assister au remboursement de leur titre? Car le trage est un bluff, si nous en croyons les chiffres donnés par l'Assurance Moderne (numéro du 31 mai 1028, page 289): I titre remboursé mensuellement sur 7.230 pour tel titre (durée trente-deux ans) et I titre sur 30.492 pour tel autre titre (durée trente-deux ans).

Cette proportion n'est connue que par ceux qui cherchent à démasquer la capitalisation. Le gros public et le naif souscripteur ignorent tout. Mais

revenons aux milliards souscrits.

La revue *La Prime*, du 1st octobre 1928, nous donne les sultats de 36 sociétés de capitalisation pour l'année 1927. L'une dépasse largement le milliard et demi, une autre atteint près de 800 millions, etc. Le total des souscriptions atteint 4.711.420.200 francs. Lisez bien : 4 milliards 711 millions!

Quant au montant'des primes versées en 1927 il dépasse 500 millions de francs.

Les « carnets de reçus » sans contrat les résiliations, les promesses fallacieuses...

Les abus, en ce domaine, sont innombrables, et un volume ne suffirait pas à les relever. Abus du démarchage menteur; abus du remplacement des contrats expirés en nouveaux titres de trente-trois ans; abus du « carnet de reçus » sans contrat; abus des contrats résiliés; abus des directions incompétentes; abus des gestions parasites; abus du « chargement » des contrats; abus des frais généraux; abus des pourcentages de commissions; abus des promesses fallacieuses aux souscripteurs, etc.

Car, la capitalisation, fondée sur l'ignorance et la crédulité des masses, doit sa vigueur actuelle à un démarchage sans scrupules. Quand, un jour, on écrira l'histoire du démarchage financier et véritablement argentifère d'après-guerre, la capitalisation aura sa place d'honneur, la première.

Les démarcheurs ont ici la partie belle: ils affirment à l'adhérent que le titre souscrit aura une chance sur 10 ou sur 20 de sortir au tirage. Or, la proportion des titres gagnant à la « loterie » dépend d'une foule d'éléments que seuls les rares connaisseurs apprécient et que l'adhérent ignore.

Les démarcheurs ne respectent même pas l'âge. Nous savons que tel adhérent de 78 ans a souscrit un titre de vingt-cinq ans. Et la loi étant muette sur ce point, tout est permis, toléré; et personne

n'interviendra.

Les démarcheurs, enfin, remettent un simple reçu du montant de la première cotisation, et le souscripteur de tel titre est lié pendant trentetrois aux sans connaître: 1° que son titre n'aura aucune valeur avant 24 ou 36 mois de versements; 2° qu'une clause du contrat donnera la propriété de son titre à la société s. les versements sont suspendus avant deux ou trois ans.

Qu'une maladie, une catastrophe l'empêchent de verser, et notre adhérent aura capitalisé pour les sept administrateurs de la puissante société! La loi qui tolère de tels abus est une loi inique!

*

Arrivons à la valeur de rachat du contrat. Prenons quelques exemples concrets et donnons des chiffres pour bien édifier nos lecteurs

1º Une société de province promet 100.000 francs au bout de trente-troi, ans avec un verse-

ment mensuel de 200 francs.

Avant deux ans, par exemple au 23° mois, vous aurez versé 4.600 francs: votre contrat vaudra... zéro.

Après cieux ans : valeur de rachat 2.000 francs; versements : 4.800 francs, perte: plus de 60 %. Après cinq ans : valeur de rachat 8.600 francs;

versements: 12.000 francs.

Après quatorze ans : valeur de rachat 34.200 francs; versements: 33.600 francs.

C'est donc à la quatorzième année que la valeur de rachat est à peu près égale aux versements.

Le malheureux adhérent a donc versé pendant quatorze ans des sommes qu'il retrouve enfin sans aucune majoration d'intérêts;

2° Une autre société, à Paris, dans sa combinaison D (trente-trois ans) avec des versements de 20 francs par mois, promet :

Après deux ans: valeur de rachat: zéro (tout

Après trois ans: valeur de rachat: 292 francs; versements: 720 francs.

Après dix ans: valeur de rachat: 1.796 francs; versements: 1.680 francs.

Ce n'est donc qu'à la 10° année que notre malheureux et imprévoyant adhérent retrouve les sommes versées:

3° Ine troisième caisse, à Paris, a émis un titre de 7.500 francs, payable 25 francs par mois pendant vinet ans. Elle a supprimé la valeur de rachat qu'elle a remplacée par une valeur de

réduction payable après vingt ans, c'est-à-dire à l'expiration du contrat.

Tout ce que l'adhérent verse à cette société ne pourra être touché qu'après vingt ans. Qu'une maladie l'oblige à cesser les versements et à mourir... la société ne payera qu'après la 20° année!

Comment qualifier la loi qui permet une telle

spoliation de l'adhérent?

Encore des abus : chargement, frais de gestion, etc.

Tous les contrats contiennent un article conçu à peu près en ces termes : « Pour participer aux « tirages, le porteur devra payer régulièrement « les cotisations à leur échéance.. Si les cotisate « tions des deux premières années n'ont pas été « entièrement payées, le Bon era annulé et les « sommes versées resteront acquises à la société. » Nous affirmons encore que cette absorption des

versements au profit de la société est inadmissible. L'adhérent n'aurait donc épargné, pendant deux an, que pour... la société. N'y a-t-il pas là une

escroquerie légale?

Connaissez-vous le « chargement » des bons?

Sans doute non.

Le chargement... c'est le pourcentage qui grève le capital souscrit et qui va de 10 % à 30 % et même davantage. Il est des sociétés de capitalisation qui commencent par prélever le chargement... le restant sera pour les adhérents. Ainsi, un contrat de 100.000 francs pourra, avec une moyenne de chargement de 20 %, être d'abord grevé de 20.000 francs au profit de la direction Le solde sera remis à l'adhérent, un jour, à l'expiration du contrat. Le contrôle du Ministère du Travail laisse faire: la loi dans son laconisme, ici encore, n'a rien prévu.

Citons, maintenant, cet exemple merveilleux et tout nouveau, pour bien vous édifier. Il s'agit d'une société mutuelle qui sévit dans le Midi de la

France.

Voici le montant des frais de gestion en 1927 :

451.727 45

1° Amortissement des frais de 1° amortissement;

2° Frais de bureau, publicité, surveillance, etc.;

3° Traitement et indemnité du Directeur;

4° Appointements et gratifications au personnel ;

5° Indemnités aux Administrateurs; 6° Indemnités aux Commissaires de surveillance, de contrôle, des comptes; 7° Commissions aux Agents;

8° Intérêts et dividendes aux porteurs de part : a) de 1° versement ; b) de garantie ;

9° Versement au fond de réserves ;

Ce total formidable de 451.727 francs est donné sans explication, sans aucun décompte. Il a été transmis tel quel au contrôle... et le contrôle n'a soulevé aucune objection.

De multiples sociétés envoient ainsi des chiffres globaux sans être décomposés en leurs divers pos-

tes... le contrôle ferme les yeux!

Il y a là une carence inadmissible que nous dénonçons.

Il faudrait maintenant nous étendre sur les « sociétés de gestion » qui gèrent parfois telles caisses, sur la fallacieuse affiche « Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat », que nous voyons au frontispice des sociétés de capitalisation...

Il faudrait parler longuement des sociétés filiales qui absorbent et dilapident une partie des bénéfices et permettent de caser et de payer grassement les amis et les parents des administrateurs. Telle entreprise, à Paris, et non des moindres que nous avons dénoncée dans la *Tribune* a le record des filiales... et des filiales déficitaires!

Il faudrait enfin insister sur les pourcentages scandaleux que s'octroient les conseils d'administration et envisager ici encore une réglementation stricte; car, peut-on admettre dans une démocratie, que, par exemple, le directeur de telle « caisse » prélève en commissions et honoraires près de 3 millions par an?

Mais nous n'en finirions jamais, si nous voulions bien regarder derrière le frontispice de la capitalisation et pénétrer dans les comptes....

Ce que rapportent les contrats résiliés ou rachetés

Nous allons pénétrer dans les comptes de quelques-unes de ces sociétés sur lesquelles il y aurait tant à dire. Nous avons tout dernièrement exposé nos doléances à un parlementaire très connu, membre de la Commission des assurances sociales, qui ne pouvait pas être renseigné sur certains points délicats. Voici sa réponse lapidaire : « Il y a de véritables bandits dans la capitalisation. » Nous avons ajouté: « Et il y a plus de soixante ans que ces bandits opèrent partout en France... sans être inquiétés. »

Il est vrai que peu de parlementaires connaissent la capitalisation et sont en mesure de considérer tout le mal qu'elle a fait à l'épargne fran-

Arrêtons-nous, pour finir, aux contrats résiliés et aux contrats rachetés. Un contrat résilié est celui qui a dû être abandonné par l'adhérent qui n'a pas pu continuer ses versements. Un contrat racheté est celui qui est remboursé à l'adhérent nécessiteux ou.. renseigné, mais avec une grosse perte: en effet, c'est généralement vers la 10° ou la 15° année de versements que la valeur de rachat est égale aux versements effectués.

Prenons deux exemples:

1º La société A, à Paris, d'après ses propres comptes rendus pour 1927, a vu plus de 70.000 confrats rachetés ou résiliés et représentant une valeur de près de 300 millions de francs.

La société B a vu, dans la même année, environ 32.000 contrats résiliés ou rachetés, pour une valeur d'environ 200 millions, soit, en chiffres londs, 100.000 contrats et près de 500 millions de francs.

La conclusion est effarante et cependant vraie. La somme de 500 millions de francs mériterait une longue explication, difficile à réduire en quelques lignes. Cette somme, pour ces deux sociétés, représente une forte sortie d'argent; mais il faut dépouiller ce total d'un prélèvement colossal, de commissions multipliées, etc.. laissant des bénéfices fantastiques aux deux conseils d'administration. Et l'Etat n'a pas le droit de prélever un centime sur ces bénéfices! Et la loi ne dit pas que le montant des contrats résiliés devrait être intégralement restitué aux adhérents nécessiteux! Ici encore le contrôle du Ministère du Travail est impuissant parce que la loi est incomplète.

Quiconque essaie de voir clair en cette affaire reste un isolé. S'il prend la plume, il est traduit devant les tribunaux civil ou correctionnel pour avoir osé jeter bas le voile qui cache les turpitudes de la capitalisation. Faut-il se taire? Notre devoir est de crier bien haut la vérité, afin que le principe de notre vie demeure toujours: « Il faut aller au vrai avec toute son âme. »

Conclusion

Elle sera simple et brève.

La capitalisation est née et s'est développée en France.

Elle n'a pu traverser ni le Rhin, ni les Alpes, ni les Pyrénées.

L'Espagne, où cependant la loterie est admise, lui a fermé ses frontières, parce que la capitalisation, étant une loterie, ne pouvait pas concurrencer l'Etat.

L'Italie, berceau de la loterie, ou « lotto » napolitain, pays où fleurissaient les jeux de hasard, n'a pas accepté l'intrusion des sociétés de capitalisation. La Suisse, la Belgique, l'Allemagne, ont dédaigneusement empêché les grosses entreprises françaises, draîneuses de l'épargne, de s'installer.

Hors de France, nous ne voyons qu'une seule nation où la capitalisation a obtenu droit de cité et a prospéré : la Chine.

Oui, la Chine — comme la France — l'a laissée s'acclimater : des comptoirs ont été ouverts à Shang-Haï.

La capitalisation est donc française par essence; l'étranger, sauf la Chine, nous la laisse et lui ferme ses frontières.

Le Parlement a permis qu'elle grandisse et acquière une puissance qui risque de constituer un Etat dans l'Etat.

Il y a plus de soixante ans que l'épargne française est pillée. A quand la fin de cette escroquerie légale?

JOSEPH MASSA

Nous tenons à signaler à nos lecteurs que la Caisse Nationale des Retraites pour la vieillesse, qui dépend de la Caisse des Dépôts et Consignations, pratique dans des conditions de sécurité absolues toutes les formes de capitalisation.

L'épargnant verse ce qu'il veut, quand il veut, il peut interrompre ses versements sans être déchu de ses droits. De plus, les tarifs de la Caisse Nationale des Retraites pour la vieillesse sont plus avantageux que ceux de n'importe quelle Compagnie.

BULLINERIN DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

COMITE CENTRAL

EXTRAITS

Séance du 4 juillet 1929

COMITE

Présidence de M. Victor BASCH

Etaient présents: MM. Victor Basch, président; A.F. Herold et Sicard de Plausoles, vice-présidents; Henri Guernut, secrétaire général; Roger Picard, trésorier général; Baylet, Baylet, Besnard, Jean Bon, Challaye, Chenevier Hersant, Kahn, Lajont, Prudhommeaux, Rouquès et Rucart.

Excusés: MM. Barthélemy, Boulanger, Gamard, L.-V. Meunier, Esinger, Perdon.

Ménard-Dorian (Mort de Mme). — M. Victor Basch, en ouvrant la séance, fait part officiellement au Comité de la mort de Mme Ménard-Dorian, vice-présidente, lu indique combien cette perte est cruelle, non seulement la Ligue française, mais pour la Ligue interna-

Mme Ménard-Dorian n'a pas voulu d'obsèques, au-cun ami ne l'a accompagnée et la Ligue, empêchée de lui rendre un public hommage, ne pourra que publier dans les Calhers quelques pages de souvenirs et de regrets. (Voir p. 436, et 466.) Mme Ménard-Dorian est irremplaçable auprès de ces émigrés à qui elle avait ouvert son foyer, qu'elle accueillait avec une si grande générosité de cœur.

De nombreuses lettres sont parvenues à la Ligue, exprimant la douleur de ceux qu'elle à aidés ou secourus, des délégués des Ligues étrangères, de ceux qui l'ont connue. Des extraits de ces lettres seront publiés.

Quelqu'un d'autre devra assumer la triple tâche que remplissait Mme Ménard-Dorian au Comité Central, à la vice-présidence de la Ligue, au secrétariat général de la Ligue Internationale, lui succèder, sinon la remplacer, et faire ce qu'elle aurait fait, si elle avait

Des propositions seront soumises au Comité en

octobre.

Organisation de la paix. — Le Comité a été saisi d'une proposition de résolution de M. Guernut sur la ratification de l'act d'arbitrage, d'une seconde proposition de M. Guernut sur le protocole et d'un projet de pétition de M. Challaye qui ont été envoyés en même temps que le conveccion temps que la convocation.

1º L'arbitrage. - Voici le texte du projet de M. Guernut :

Le Comité Central,

Considérant que le Congrès de Rennes lui a donné mandat d'être attentij aux événements et de chercher à l'occasion de chacun d'eux à avancer les chances d'une paix réelle;

Considérant que la Chambre est suisie d'un « projet de loi tendant à autoriser le Gouvernement à adhérer à l'acte général d'arbitrage pour le règlement pacifique des différends internationaux », adopté le 28 décembre 1928 par l'Assemblée de la Société des Nations, que cet acte d'arbitrage est valable pour tous les conflits et que toutes les nations peuvent y adhérer.

Demande au Parlement d'examiner d'urgence ce projet et d'accorder d'urgence cette autorisation. Considerant que ce projet du Gouvernement français comporte deux réserves ; qu'en particulier, il enlève à la procédure prévue :

1º Les conventions de conciliation, de règlement judiciaire ou d'arbitrage, déjà conclues ou à conclure par le Gouvernement de la République;

2º Les différends qui touchent aux traités existants, au régime politique et économique de l'Etat ou à l'or-ganisation de la défense nationale et qui sont soumis par l'une ou l'autre partie, au Conseil de la Société des

Considérant qu'il n'est point de question internatio-nale qui ne touche soit aux traités existants, soit au régime politique ou économique de l'Etat, soit à l'or-ganisation de la déjense nationale;

ganisation de la déjense nationale;
Qu'il suffirait donc pour échapper à l'obligation prévue par l'acte d'arbitrage, d'avoir conclu ou de conclure avec d'autres États, des conventions moins strictes; ou de soumettre le différend au Conseil de la Société des Nations qui requiert pour statuer une unanimité difficile à oblenir;
Considérant que ces réserves diminuent de façon considérable la portée de l'acte proposé;
Prie le Parlement de les écarter expressément;

Estime au contraire que loin de comporter des réserves l'acte d'arbitrage appelle une adjonation et notamment que lorsque les différends déférés au Conseil de la Société des Nations n'auront pas été l'objet d'un règlement unanime, ils devront être soumis à l'arbitrations de la societé des la societé des la societé des la societé des la composition de l trage prévu par l'acte, ac telle sorti que tout differend, quel qu'il soit, entre la France et une autre nation, soit toujours assure d'être résolu par une procédure de paix.

M. Guernut rappelle que le ministre des Affaires étrangères, en soumettant aux Chambres le projet de loi « tendant à autoriser le gouvernement à adhérer à l'acte général d'arbitrage», a entouré cette autorisation de réserves qui en diminuent singulièrement la portée. Bien que battu devant la Commission des Affaires étrangères, où M. Guernut a obtenu un vote unanime, M. Briand a maintenu ses réserves. Il a fait valoir qu'il était des cas où on ne pouveit accepter d'incliner la souverainelé du pays devant une décision d'incliner la souveraineté du pays devant une décision d'incliner la souveraineté du pays devant une décision d'arbitrage : « Si, par exemple, a-t-il dit, l'Allemagne entendait poser la question d'Alsace, la France n'aurait pas à recourir à l'arbitrage. » Mais on peut répondre à cet argument qu'un arbitrage discret vaut encore mieux qu'une offensive diptomatique au grand jour ; que l'arbitrage ne pouvant s'exercer que dans le cadre des traités existants, l'arbitre serait tenu de se déclarer incompétent et de reconnaître la pleine et entière souveraineté de la France sur l'Alsace et que gette décision renforcerait, au lieu de la diminuer. cette décision renforcerait, au lieu de la diminuer, l'autorité de notre pays.

M. Briand reconnaît, d'ailleurs, qu'il a lui-même accepté de soumetire à l'arbitrage la question des zones franches qui est, à la fois, politique et économique. Alors, demande M. Guernut, à quoi bon inscrire des réserves ? Puisque, en réalité, le gouvernement français fait confiance, en toute conjoneture, à l'arbitrage, pourquoi hésiter à le proclamer ?

M. Prudhommeaux indique que la question a été exposée en province dans de grands meetings, devant de nombreux auditeurs. L'opinion publique est bien préparée à la ratification de l'acte d'arbitrage.

Le Comité adopte à l'unanimité le texte proposé par M. Guernut et décide d'organiser un meeting, à Paris, su mois d'actebre.

au mois d'octobre.

 2° Le Protocole. — M. Guernut donne lecture de l'ordre du jour suivant :

Le Comité Central

Rappelant les décisions antérieures de ses Congrès. Considérant qu'il n'y a point de paix possible sans désarmement.

lement. Considérant que le désarmement ne peut être réalisé aussi ngtemps que les Etats n'auront pas conscience que leur longtemps que les sécurité est assurée:

sécurité est assurée;
Considérant que la sécurité des Etats ne peut être assurée aussi longtemps que les conflits inévitables qui surgiront entre eux, ne seront pas réglés par un arbitrage souverain; Considérant que l'arbitrage même apparattra comme vain aussi longtemps que les sanctions prononcées par les arbitres ne seront point appliquées de façon certaine, Et qu'en conséquence, toute espérance de paix est suspendue à l'organisation d'une mutualité des Nations, qui se coalise contre l'agresseur et assiste la victime; Considérant que ces principes, posés et défendus de tous temps par la Ligue des Droits de l'Homme, ont été inscrits dans le Protocole proposé par le Gouvernement français en 1924;

1924;
Considérant qu'à ce Protocole, M. Mac Donald avait fait adhésion; que l'avènement au pouvoir du Gouvernement travailliste en Angleterre, permet d'espèrer que l'idée en sera reprise et soutenue avec vigneur;
Demande au Gouvernement français de mettre à l'ordre du jour de la prochaine assemblée de Genève, l'examen nouveau du Protocole.

Prie toutes les sections de la Ligue et toutes les Ligues seurs de faire campagne pour qu'une opinion publique ardente et pressante en impose l'exécution.

M. Challaye demande au Comité de repousser cet ordre du jour. Le Protocole n'est qu'un moyen de re-tarder indéfiniment le désarmement. La sécurité n'est pas quelque chose d'objectif; c'est un état d'âme qui dépend de la presse vénale, du gouvernement et des

On ne peut faire dépendre le désarmement de la sécurité. Les travaillistes anglais ne sont plus partisans aujourd'hui du Protocole mais de l'arbitrage généralisé et du désarmement; on peut rappeler à M. Mac Donald sa position d'autréfois, on ne doit pas oublier qu'il a évolué. La campagne pour le Protocole est une manœuvre contre le désarmement et la Ligue n'y doit pas participer. Le Protocole ne dépend des de n'y doit pas participer. Le Protocole ne dépend pas de nous, le désarmement en dépend. Rien ne nous empêche de désarmer isolément.

M. Challaye donne lecture de la résolution votée au Congrès (p. 226) et montre que le Congrès a mis les deux actions en parallèle sans subordonner le désarmement au Protocole.

M. Prudhommeaux objecte que pas plus aujourd'hui qu'hier, le Comité ne fait dépendre le désarmement du Protocole.

M. Challaye donne lecture du contre-projet suivant qu'il oppose au texte proposé par M. Guernut :

Le Comité Central, Rappelant la résolution votée au Congrès de Rennes; Rappelant la résolution votée au Congrès de Rennes; Considérant qu'en dehors même de la Société des Nations, des accords engagés entre nombre d'Etats de première importance, — comme l'accord de Locarno, le Pacte de Paris, le Pacte Oriental de mise hors la loi de la guerre, quelques traités bilatéraux d'arbitrage, — ont sensiblement réduit les risques de guerre; Considérant qu'ainsi la sécurité est en avance sur le désarmement.

désarment;
Estime le moment venu d'accorder une première satisfaction à l'attente anxieuse des Peuples en réalisant sans délai une première étape de la réduction générale des armements.

Se refuse, dès lors, catégoriquement à admettre que le désarmement puisse être retardé par des controverses sur la sécurité et sur le Protocole, et que toute espérance de paix soit suspendue à l'organisation de sanctions contre un

agresseur éventuel;

Máis, désireux d'ajouter encore à la sécurité acquise, demande au gouvernement français de proposer à l'une des prochaines assemblées de Genève un nouvel examen du Protocle.

M. Challaye feint de croire, dit M. Basch, que M. Guernut a préparé son ordre du jour dans l'intention de retarder le désarmement. C'est une façon piquante de présenter son confre-projet. Ce qu'a voulu M. Guernut, c'est rappeler une idée qui nous est chère.

celle du Protocole. Il n'a nullement subordonné le désarmement au Protocole. Il a jugé opportun de rappe-ler ce qu'avait fait et promis Mac Donald, de demanler ce qu'avait fait et promis Mac Donald, de demander, d'autre part, au gouvernement français de faire aboutir un projet pour lequel il est certain d'avoir l'appul de l'Angleterre. Si le Protocole a échoué en 1924, c'est à cause de l'opposition acharnée de Chamberlain; aujourd'hui que le gouvernement anglais est changé nous devons lui demander de reprendre la question.

M. Emile Kahn se rallie à la proposition de M.Basch qui est conforme à la doctrine de la Ligue et aux résolutions du Congrès. Mais s'il est partisan d'un ordre du jour sur le Protocole, il ne votera pas le texte de M. Guernut qui donne des arguments aux adversaires du Protocole.

saires du Protocole.

Le Congrès n'a pas admis l'ordre chronologique : arbitrage, sécurité, désarmement. Il a demandé que l'action de la Ligue s'exerçat simultanément dans tous les domaines. Or, le Protocole ne subordonne pas le désarmement à l'arbitrage, à la sécurité et à l'assistance mutuelle, il prévoit l'action simultanée et si cette condition n'est pas réalisée, il ne s'applique pas. Quant au contre-projet de M. Challaye, qui assomme le Protocole, M. Kahn ne peut que le repousser.

M. Sicard de Plauzoles remarque que les deux mo-tions de M. Guernut et de M. Challaye aboutissent à la même conclusion. Il est inutile de discuter les considérants, qu'on adopte la conclusion !

M. Roger Picard estime, lui aussi, que toutes les occasions sont bonnes pour servir la cause de la paix. Demandons au gouvernement de saisir l'occasion que lui offre le Protocole.

M. Guernut indique que ce n'est pas sans raisons qu'il a rédigé son texte. Il a voulu réagir contre la tendance à demander le désarmement sans conditions qui est celle de plusieurs membres du Comité. Il ne veut pas insister autrement aujourd'hui; il lui suffi d'avoir donné à ses collègues l'occasion de se pro-

Le Comité charge M. Basch de rédiger un nouveau texte. (Voir page 497).

3º Le désarmement. — Le Comité avait chargé une commission composée de MM. Guernut, Moutet et Challaye de préparer un projet de tract qui puisse en même temps être tiré en affiche et servir de texte à une pétition. (Cahiers 1929, p. 303.) L'accord avec M. Challaye n'a pu se faire.

M. Challage propose donc en son nom le texte suivant :

suivant:

Les armements n'ont jamais assuré la paix. C'est dans une Europe surarmée que la guerre de 1914 a éclaté !

Le Traité de Versailles limite les armements de l'Allemagne en vue de rendre possible la préparation d'une limite générale des armements. Si les autres puissances ne désarment point, l'Allemagne, tôt ou tard, réarmera. Ce sera le recommencement de la course aux armements qui a, il y a 'quelques années, conduit l'humanité au grand massacre. En août 1928, les puissances acceptent et signent le pacte Briand-Kellogg qui « condamne le recours à la guerre pour le règlement des différends internationaux » et « y renonce en tant qu'instrument de politique nationale dans leurs La mise hors la loi de la guerre doit avoir pour consequence la mise hors la loi des moyens de guerre, c'est-à-dire le désarmement.

Si une nouvelle guerre éclate, elle sera sans doute, en

dire le désarmement.

Si une nouvelle guerre éclate, elle sera sans doute, en dépit des engagements internationaux, une guerre chimique et bactériologique. Des avions chargés de gaz toxiques, de substances incendiaires, de tubes à microbes, répandront la souffrance et la mort parmi les populations civiles etlesmèmes. Impossible d'empêcher cette guerre d'extermination sinon par une énergique manifestation de la volonté de paix des peuples, volonté que doit symboliser le désarmement.

Cependant, la France continue à rester la puissance la plus formidablement armée de l'Europe et peut-être du monde.

Alors que les jeunes Anglais et les jeunes Allemands ne font plus de service militaire, les jeunes Français font

encore un an et demi et vont faire encore un an de service. Le France en 1929, entretient une armée de 601.000 officiers et hommes de troupe, dont 235.000 militaires de carrière (elle en aura 400.000 l'an prochain). Elle consacre à la préparation de la guerre plus de 11 milliards, le quart du budget. Sur 100 francs d'impôt, 41 vont aux rentiers, 16 aux vietimes de la dernière guerre, 24 à la préparation de la guerre prochaine. Il reste 19 francs pour l'ensemble des services productifs dont 2 rr. 55 pour les vieillards, les enfants, les accidentes. les malades.

productifs dont 2 fr. 55 pour les vicillards, les enfants, les accidentes, les malades.

Il importe que cesse ce scandale.
Les soussignés exigent du gouvernement français qu'il prépare le désarmement en réduisant à la fois le temps de service, les effectifs, le matériel, les dépenses d'ordre militaire, et qu'il s'entende avec le gouvernement travailliste de la Grande-Brétagne pour demander la convocation la plus rapide de la Conférence du désarmement.
Ils insistent auprès de la Société des Nations pour que celle-ci hâte l'étude de la question du désarmement et se décide à réaliser cette grande œuvre indispensable au maintien de la paix dans le monde.

MM. Ranthélemu. Roulanger, L.-V. Meunier et Perseule.

MM. Barthélemy, Boulanger, L.-V. Meunier et Perdon ont fait savoir qu'ils se ralliaient à ce texte.

M. Roger Picard approuve l'esprit et les termes du projet de M. Challaye. Il hésite, cependant, sur un point: peut-on affirmer que la France est le pays le plus armé du monde? Connaissons-nous la situation des autres Etats et ne risquons-nous pas de décou-rager les pacifistes étrangers ?

M. Guernut s'élève contre le texte présenté. Il avait M. Guernut s'élève contre le texte présenté. Il avait été entendu que la Ligue férait une pétition pour la paix. Or, dans ce projet, il ne s'agit que du désarmement. Il peut y avoir désarmement et non paix. M. Challaye reconnaît lui-même que le désarmement n'empêche pas la guerre bactériologique ni la guerre chimique. D'autre part, ce n'est pas un projet de tract pour la paix c'est un projet de tract pour la paix, c'est un projet de tract contre la France. L'armée italienne, l'armée des Soviets, les marines anglaise et américaine sont tout aussi inquiétantes que la puissance militaire française. Et M. Challaye n'en parle pas !

M. Rucart est d'accord avec M. Guernut. On ne peut dire que la France consacre 24 milliards à la préparation de la prochaine guerre. Le budget de l'armée n'est pas un budget de préparation à la guerre.

La pétition demandée par le Comité, rappelle M. Emile Kahn, devait avoir pour but de demander à la Société des Nations de hâter les travaux de la Comla societe des Nations de latter les travaux de la Com-mission préparatoire du désarmement. Ce texte ne répond nullement à ce qui avait été convenu, Allons-nous envoyer à Genève cette dénonciation de la France? Si ce texte doit être un tract à la population française on peut l'admettre; si c'est une pétition pour la Société des Nations, il est inacceptable.

M. Lafont est d'avis, lui aussi, que le tract et la pétition doivent être rédigés de façon différente. Pour la pétition, le projet ne convient peut-être pas, mais comme tract on pourrait l'accepter, en y ajoutant des renseignements sur les armements des autres pays. Les chiffres cités par M. Challaye pour la France sont au-dessous de la vérité.

M. Sicard de Plauzoles est d'accord avec MM. Kahn et Lafont. Si l'on veut demander le désarmement, il faut que ce soit le désarmement général et il convient de donner la statistique complète des armements dans

tous les pays.

— Un ouvrage récent, dit M. Prudhommeaux, évalue à 123 milliards les dépenses annuelles faites dans le monde entier pour les armements. Ce chiffre pour-

rait être cité

rait être cité.

— Il est difficile, dit M. Victor Basch, que le projet
serve à la fois de tract, de pétition et d'affiche. Si la
pétition proposée s'adresse à la Société des Nations
les objections de M. Kahn sont fondées : le texte ne
convient ni comme fond ni comme forme. Pour une
affiche, le ton n'est pas assez oratoire. Le projet de
M. Challaye pourrait convenir pour un tract, avec les
suplemes adjonations que propose M. Prudhommeaux. quelques adjonctions que propose M. Prudhommeaux. Il sera bon de détailler les armements de chaque pays

d'Europe et de ne pas oublier l'état d'excitation provoqué en Allemagne par les journaux nationalistes.

M. Jean Bon critique l'usage du mot « désarmenet » qui est fait au paragraphe relatif à la guerre chimique et bactériologique. Il y est dit que le véritable, le seul armement est celui-là. Il faudrait conclure nettement que les armements au sens reçu jusqu'ici ne serviront à rien puisque, si une nouvelle guerre éclatait, elle serait exclusivement chimique.

Il est donc inepte de gaspiller des miliards pour des armements inutiles, d'une provocation imbécile. Le véritable désarmement doit consister à chercher à imposer toutes les mesures propres à rendre la guerre

chimique impossible.

— Nous sommes en mesure, dit M. Bayet, d'anéan-tir Berlin en deux nuits et Berlin peut anéantir Paris dans le même laps de temps. Tout le reste disparalt devant cela. Or, les peuples n'obtiendront le désarme-ment chimique qu'après avoir réalisé le désarmement moral. Il faut faire coïncider la volonté de paix dans tous les pays.

M. Challaye accepterait les corrections proposées par M. Rucart et les adjonctions que préconisent M. Prudhommeaux et M. Basch. Il remarque, cependant, que ces faits ont été relatés dans la presse, que les électeurs français les connaissent alors qu'ils sont mal renseignés sur les armements français. Or, ce qui nous regarde, ce sont nos armements à nous.

Contre la guerre chimique il est matériellement impossible de lutter. Il n'y a, comme l'a dit M. Bayet, que le désarmement moral.

M. Emile Kahn n'est pas partisan d'une pétition au gouvernement français. Les pétitions sont envoyées aux Chambres, c'est l'enterrement. Ce moyen d'action est désuet. Aujourd'hui on ne signe plus des pétitions, on vote des motions.

Mais une pétition peut être envoyée à la Société des Nations, c'est le seul moyen de lui faire entendre la voix des peuples. L'envoi des pétitions socialistes a eu un effet moral considérable. Nous pourrions faire lancer cette pétition par les soins de la Ligue interpational, dere tous les pours nationale dans tous les pays.

M. Basch craint que la pétition de la Ligue venant après celle des socialistes ait moins de succès, recueille moins de voix. D'autre part, il ne croit pas inutile d'essayer de faire pression sur le gouvernement français, il faudrait donc deux textes différents qui seraient

présentés à la fois aux signataires.

MM. Prudhommeaux et Challaye sont chargés de préparer en commun un projet de tract et deux pro-

jets de pétitions.

Gomité Central (Elections, proposition Cardon). -

Comité Central (Elections, proposition Cardon), — M. Cardon, président de la Section de Paris (19°-Amérique), a été frappé par la manière dont sont comptées les voix lors des élections au Comité Central.

Le système adopté qui consiste à attribuer à tous les candidats élus par une Section un nombre de voix égal au nombre des ligueurs de la Section à jour de leurs cotisations lui paratt critiquable et il voudrait voir compter à chaeun des candidats en présence le voir compter à chacun des candidats en présence le nombre de voix qu'il a effectivement obtenues dans chaque Section.

M. Cardon a exposé sa thèse dans les Cahiers (1927, 442), il a soutenu qu'avec le système actuel, certains candidats se trouvent élus, alors qu'ils ont personnellement moins de voix que d'autres qui ne sont pas élus.

M. Herold a été chargé de présenter au Comité un rapport sur la question. Il expose objectivement les deux systèmes et conclut en faveur du maintien du

système actuel pour deux raisons :

1º Pour la Ligue, jusqu'ici, l'unité, la cellule, c'a
été la Section, M. Cardon voudrait que l'unité fût l'individu. Cette réforme pourrait modifier de fond en comble l'esprit, les tendances, la vie même de la Li-gue. Ce que demande M. Cardon n'est pas une simple modification d'un détail des statuts, c'est une réforme importante dont il serait difficile de mesurer à l'avan-

la la conséquences; 2º Pratiquement, l'un des gros inconvénients du ystème serait de compliquer à l'extrême le dépouillement des votes.

M. Chenevier est frappé d'une autre objection qui M. Chenevier est frappé d'une autre objection qui lui parait sérieuse. Avec le système de M. Cardon, seuls voleront les ligueurs présents à la réunion le jour des élections. Il pourra se faire que dans une grosse Section trente ligueurs seulement soient présents, ce jour-là, et que, dans une Section de quarante membres, tous se dérangent pour les élections. Ainsi, une petite Section pagera plus qu'une grosse sur les une petite Section pèsera plus qu'une grosse sur les

L'autre part, les membres du Comité se trouveront élus avec un nombre de voix relativement faible et cela n'augmentera leur prestige ni à la Ligue, ni

au dehors

M. Emile Kahn trouve, lui aussi, au système pro-posé de graves inconvénients. Tout d'abord les Sec-tions votent de façon variée: certaines se bornent à approuver la liste que leur présente le bureau, d'autres votent nom par nom.

— Il en est, interrompt M. Sicard de Plauzoles, où le veto d'un seul ligueur suffit à faire écarter un can-

didat.

duat.

— En second lieu, poursuit M. Emile Kahn, ce système rend tout contrôle impossible. On peut contrôler le nombre des ligueurs à jour de leur cotisation et prendre ce chiffre pour base comme on le fait actuellement; comment contrôler le nombre des votants dans

chaque Section ?

chaque Section ?

Enfin, le système de votation qui est appliqué pour les élections au Comité Central est le même pour la désignation des délégués au Congrès et, en général, pour toutes les élections, Toutes sont fondées sur le principe de la représentation des Sections et il est convenir que les ligueurs présents et votant engagent la Section tout enfière. la Section tout entière.

M. Bayet reconnaît que, dans l'intérêt même du développement de la Ligue, on ne peut traiter de la même façon les grosses Sections et les petites. Cependant, si, dans une Section de cent membres, 51 voix vont à un candidat et 49 à un aufre, est-11 bien juste de ne compter aucune voix au second?

M. Guernut tient à répèter, après M. Herold, que les deux systèmes procèdent de principes essentiellement différents : Ce qui, à la Ligue, a toujours compté, c'est la Section; ce qui devrait compter, dit M. Cardon, c'est le ligueur. Et M. Cardon propose d'adopter un système proportionnel: si, dans une Section de 500 membres, 50 sont présents le jour des élections au Comité, chaque présent comptera pour 10 et vaudra dix voix aux candidais de son chaix. aux candidats de son choix.

Bux candidats de son choix. Si l'on veut admettre ce système il faut l'appliquer à tout: nomination des bureaux des Sections, des Fédé-rations, représentation au Congrès. C'est un remanie-

ment complet des statuts.

— Un tel système, remarque M. Kahn, loin de créer l'union, organise la division en permanence. Des mino-rités se créent et se comptent à chaque occasion.

Cela cristallise, dit M. Guernut, les majorités et les minorités.

M. Bayet admet difficilement qu'un candidat choisi par cent ligueurs ait toutes les voix de la Section et qu'un autre désigné par 99 n'ait aucune voix. Cela lui semble une injustice.

- C'est peut-être une imperfection, dit M. Jean Bon, ce n'est pas une injustice.

Au concours d'agrégation, dit M. Basch, il y a parfois une différence d'un trentlème de point entre le dernier admis et le premier refusé.

— Avec le système de M. Cardon, indique M. Che-nevier, les élections seront faites, non par l'ensemble des ligueurs, mais par les militants, et bien souvent par les minorités agissantes.

M. Basch tient à rendre hommage à M. Cardon, aux

sentiments qui lui ont inspiré ce projet et à tout ce que ce projet contient d'ingénieux et d'équitable; mais il est d'avis, pour les raisons qui ont été exposées, de repousser cette proposition.

La proposition de M. Cardon est repoussée à l'unanimita

M. Bayet précise qu'il vote contre, simplement pour éviter une profonde révolution dans la Ligue.

Maroc (Nouvelles opérations militaires). - M. Ermet Lajont rappelle que le Congrès de Rennes a adop-té un vœu priant le Comité d'etre particulièrement attentif aux affaires du Maroc et d'agir vigoureuse-ment si de nouvelles opérations militaires étaient menaçantes. M. Lafont demande au Comité ce qui a été

Le secrélaire général expose que, conformément au vœu du Congrès, il n'a pas cessé de suivre de près les affaires du Marce. Lorsque la presse a rapporté les événements d'Aft-Yacoub des renseignements not été demandés par télégramme au président de la Fédération. Des renseignements, assez peu circonstanciés d'ailleurs, nous sont navrenus. Nous avons demandé d'ailleurs, nous sont parvenus. Nous avons demandé à la Fédération de les compléter.

M. Ernest Lafont demande au Comité de ne pas abandonner la question. Il résulte des renseignements personnels qu'il a reçus qu'il y aurait eu récemment des engagements assez sérieux et que des morts seraient à déplorer. Le général Freydenberg avait soumis à la Résidence trois plans de campagne; tous trois ont été repoussés; il a essayé d'en réaliser un, il n'a pas été heureux.

M. Victor Basch serait d'avis de charger des délé-gués du Comité de faire une enquête sur place.

gues du Connte de laire une enquête est à peu près impossible en pratique. Les habitants des villes ne savent rien de ce qui se passe dans la zone militaire et cette zone ne serait pas accessible aux délégués du Comité. Néanmoins, il propose que le Comité délègue M. Lafont prochainement au Maroc : notre collègue ferait des conférences organisées par les Sections et fâcherait de s'informer.

M. Lafont réserve sa réponse.

L'ORGANISATION DE LA PAIX

Pour l'adoption du Protocole La Ligue des Droits de l'Homme,

Heureuse de saluer l'avènement au pouvoir de M. Mac Donald, dont elle se rappelle avec reconnaissance les ardents efforts fait, conjointement avec M. Edouard Herriot, en faveur de l'organisation de la

puix,

Demande au gouvernement français de profiter de cet avènement pour reprendre, dès la prochaîne réunion du Conseil et de l'Assemblée de la Société des Nutions, le projet du Prolocole qui apparaît à la Ligue comme la plus efficace sauvegarde de la paix et que; seule, a fait échouer en 1924, l'opposition du gouvernement conservateur annlois. ment conservateur anglais.

QUESTIONS DU MOIS

Nous rappelons que les réponses des Sections à l'enquête sur les lois laïques en Alsace et Lorraine (p. 321) devront nous parvenir pour le 15 août.

Les réponses à l'enquête sur la compétence de la Cour d'Assises en matière de diffamation doivent nous être adressées pour le 15 septembre (p. 418).

A NOS LECTEURS

En raison de la période des vacances, le prochain numéro des CAHIERS portera la date du

SECTIONS AYANT AUGMENTÉ LEUR EFFECTIF

(1927-1928)

SECTIONS	1927	1928	Mouveaux	SECTIONS	1927	1928	Nouveaux membres		SECTIONS	1927	1928	Nouveaux	
Ain				Alpes (Basses)				F	Belfort (Terr. de)				
Ambérieu-en-Bugey	129	145	16	BarcelVallée-de-l'Ubaye	33 22	40 46	7 24		Belfort	139 185	143	41	
Aranc	32 24	37 23	5 2	Digne	22	40	~*	1000	Bouchdu-Rhône	100	->		
Béngnat Bourg	77	82	5	Alpes (Hautes)	63	69	6	1 200	Aix	84	87	3	
Ceyzériat	10	43	33	Argentière (L') Saint-Bonnet	66	85	19		Arles	75	112	37	
Gex Mézériat	52	71	19	Saint-Firmin	19	23	4		Aubagne Châteaurenard	42 75	80		
Ovonnax	74 39	89 42	15	Alpes-Maritimes					Ciotat (La)	13	30	17	
Priay-Villette Tenay	119	125	6	Beausoleil	199	201	20		Marseille Martigues	2012	2128		
Trévoux	71	74 20	3 1	Cagnes-sur-Mer Nice	405	445	40		Salon	64	65 159672 Party		Ш
Villars-les-Dombes Virieu-le-Grand	19	43	29	Roquebillière	33	37	4		Calvados	100			П
Aisne				Ardèche		1000			Bayeux	57	62	and the same of	
Blérancourt	35	42	7	Aubenas	80	95	15		Dives-sur-Mer	54			Ш
Braine	40 84	106	10 25	Cheylard (Le) Lalevade	66	21	2		Douvres Falaise	100	10	5 5	
Capelle (La) Château-Thierry	164	179	15	Pouzin (Le)	15	20 95			Isigny	112			
Chauny	300	344 425	44	Privas Vallon	93	15	15		Lisieux Pont-l'Evêque	8	8	2 1	Ш
Condé-en-Brie Crécy-sur-Serre	82	101	19	Vans (Les)	54	57	3		Touques Trouville-sur-Me	r 20			
Flavy-le-Martel	93	119	26	Ardennes					Vire	7	0	$\hat{0}$	
Guise Hirson	281	302	21	Challerange	60				Cantal	4			
Jeancourt.	30		66	Charleville Château-Porcien	250				Massiac	2	5 2	7 2	2
Laon Marle-sur-Serre	35	51	16	Flize	135	139			Charente				
Monceau-le-Neuf	139		3 1	Fumay Givet	193		3 2	8	Baignes	2			3
Neufchâtel Neuilly-St-Front	115	124	9	Mézières	160	179		3	Barbezieux Bassac			12 15	2 7
Le Nouvion-en-Thiérach	e 64 40		2 2	Omont Rethel	111			7	Benest		15	37	2
Oulchy-le-Châtear Origny-Ste-Benoite	19	21	2 2	Ariège					Cellefrouin Chalais		40	27 66 4	1
Saint-Gobain	65		14			, 3	2 1	6	Châteauneuf-sCharet	nte 1	28 1	64 3	4
Saint-Quentin Soissons	81	1 84	3	Castillon Saverdun	1 2	3 3	ŏ	9	Mansle Mérignac				5
Tergnier	174		83	Tarascon-s/-Arièg	e 5	4 7	0 4	6	Ruelle		69	70	6
Trosly-Loire Vailly-sur-Ai-ne	3	7 40	3	Aube					Ruffec Saint-Fraigne				2 6
Villers-Cotterets	82	2 99	17	Bar-sur-Seine	10			7 4	Saint-Front		27	63 3	36
Alger	26	6 572	306	Chavanges Grandes-Chapelles (Les)	3	1 3	2 7	6	Saint-Laurent de-Cèri Saint-Même les-Carriè		38	44 9	6 20
Aumale	2	0 30	10	Piney	3	5 3	8	3 1	Saint-Séverin		24	30	6
Blida Hussein-Dey	16		33	Romilly-sur-Sein	e 18	3 18	4		Tusson Verdille Saint-Médard		55 38	60	5
Mechtras	3		42	Aude					Villebois-Lavale	tte	43		2
Allier				Axat			25	11 8	Char Inférieu	re	7 7-1	0.24	
Bellenaves		1 32		Capendu Carcassonne	16	5 1	68	3	Aulnay de Saintonge		200		18
Bezenet-Doyet-Montvic Bourbon-l'Archambault	3	2 35	3	Lézignan			37 72	19 8	Beauvais-sous Matha Boissé-Marsais	7000	39	45	6 2
Commentry	12	2 143 27 33		Quillan					Bourcefranc		27	30	3 9
Marcillat Moulins	16	9 171	2	Avoyion		14	69	15	Chaillevette Clérac		58 49	67 52	3
Neuilly-le-Réal Saint-Pourgain-sur-Sio		28 30		Baraqueville Rieupeyroux		30	32	2	Couarde-s/-Mer	(La)	51	52	1 4
Souvigny	1	30 31	1	Rodez		10	25 67	9 7	Forges Fouras		54	58	2
Voussac		30 40	10	Saint-Affrique		60	1		I Journal			54 4	

TO BE SEED OF THE							A CONTRACT							
SECTIONS	11	027 1	928	membres	SECTIONS	49	27	1928	Nouveaux	SECTIONS	1	927	1928	Nouvea ux membres
Jonzac Migron Mirambeau Montendre	1	31 44 1		21 1 20	Drôme Buis-les-Baronni Chabeuil		45	62 59	17	Hérault Bédarieux		83	104	21
Mortagne-sur-Girond Mosnac-sSeugn	ne .	47 29	58 30	19 11 1	Châteauneuf-de-Galaur Châteauneuf-sur-Isère Grâne	'е	29 54	35 85	6 31	Pauchan Sa nt-Thibéry		63	120	57
Neuvicq Puyravault Rochefort		17	18	22 1 21	Lens-Lestang Livron		76 41 75	79 42 80	3 1 5	Ille-et-Vilaine		25	45	20
Ronde (La) Royan Saint-Fort-sur-Girond	1	29 41 1	30 49	1 8	Mirabel-aux-Baronnies Montélimar Pierrelatte	2	45. 34 23	50 240 34	5 9	Gd-Fougeray (L	e)	24 23 91	136 29 109	45 6 48
St-Genis-de-Saintonge St-Georges-de-Didonn	8	55	19 60 45	8 5 5	St-Vallier-s/Rhôr Valdrôme	1e	75	79 54	8 4 1	Louvigné-du-Désert Maure-de-Bretagne Pipriac		12 32 37	45 39 38	3
St-Hilaire-de Villefran St-Jean-d'Angély St-Sauvant	che 2	29 2	50 82	6 53	Valence Eure	2	8	307	9	Redon Rennes	4	23	135 313	1 12 41
Villeneuve-la-Comtess			27 47	9	Bernay Breteuil	CHARLES STREET	60	58 46	8	Retiers		68	81	13
Cher Bourges Châteaumeillant	19	All		8	Groix-Saint-Leufroy (L Evreux Ezv	a) 2	18	29/ 253 64	4 9	Argenton Châtre (La)		20	85	65 37
Culan Mareuil-sur-Arno	1 3	9 4	35 41 38	5 2 1	Gaillon Gisors	1	5 6	67 97	16 2 1	Indre-et-Loire	100	32	75	43
Saint-Amand Vailly-sur-Sauldr Vierzon	e 10 5 8	3 40 6 9	9 3	6	Lieurey Louviers Pont-Audemer	18	4 0 6	29 234 83	5 54 17	Bléré Hommes Langeais	1	71	75 70	4 2
Constantine			9	2	Verneuil Eure-et-Loir	3		41	9	Loches Sainte-Maure-de-Tourair		80	90 51 88	10 1 29
Constantine Corrèze	24	2 25	7 4	5	Brou Chartres	1 6		16	2 153	Vouvray Isère	3	2	38	6
Brive Bugeat Merlines	22:			8 7	Courville Dreux Loupe (La)	9 15	4 4 5 2	102	8 57	Bourgoin Charavines les-Bains	25	6	71 27	21
Objat Pompadour	34 20 56) 2	6	6 5	Nogent-le-Roi Finistère	12 5		61	95 11	Côte-Saint-André (La) Crémieu Froges	3 20 4	4 2	66 25 24	33 24 8
Ussel Uzerche	49	52	2	3	Bannalec Brest	1		29	10	Grand Lemps (Le Grenoble	73	$\begin{bmatrix} 6 \\ 9 \end{bmatrix}$	56	10 20
Corse Bastia	137	212	2 78		Douarnenez Morlaix	113		20 20 67	7 2 17	Heyrieux Montalieu-Vercieu Morestel	23	9 9	70 22 55	33 3 2
Sartène Côte-d'Or	18				Quimperlé Saint-Pol-de-Léon	79 20		84 25	5 5	Pontcharra Saint-Marcellin Saint-Priest	6; 99 74	1 10	72 00 78	9
Is-sur-Tille Laignes	40				Gard Alès	42		73	31	Saint-Symphorien Villard de Lans	35	1 3	66	4 12 1
Pouilly-en-Auxoi Précy-sous-Thil Vēnarey-les-Lanmes	s 45 14 21	54	27		Nimes Garonne (Hte-)	95	10	110	6	Vinay Vizille Voiron	48 48 95	7	8	1 7 30 14
Côtes-du-Nord Dinan					Carbonne Saint-paudens Toulouse	14 57	1	15	1 3	Jura Beaufort	Name of Street	2000		
Lannion St-Brieuc	12 39 114	30 40 433	1		Villefranche-de-Laurag.	579 23	63	84	52 7	Foncine-le-Haut Lons-le-Saunier	37 22 57			3 7 3
Creuse Aubusson	30	32			Gers Auch Condom	128	13		10	Landes Aire-sur-l'Adour	66	69		
Bourganeuf Chénerailles	40 59	53 65	13 6		Lectoure Saramon	59 63 44	8 5	0	11 17 9	Gabarret Labouhevre	26 100	101		3 1 1
Dordogne Buisson (Le)	16	53	37		Gironde Arcachon					Mimbaste Mont-de-Marsan Morcenx	25 209 204	205 225 232	4	1 6 8
Eymet Lalinde Lamothe-Montravel	28 50	30 55	2 5		Bègles Bouscat (Le)	63 38 37	7: 40 40	0	9 2 3	Mugron Peyrehorade Saint-Vincent-de-Tyrosse	81 49	82 62	1	1 3
Périgueux Thiviers	71 211 53	74 239 55	28 28 2		Castillon Eglisottes (Les) Gujan	46 25 76	4° 28 90	7 8	1 3 14	Villeneuve-de-Marsan Ychoux	30 29 50	33 40 64	1	
Doubs Audincourt					Lalande de-Fronsac Pauillac	74 159	73 164	3	2 5	Loir-et-Cher Lamotte-Beuvron	47			
Besançon Isle-sur-le-Doubs	65 39 400	66 50 120	11 20	S	Preignac St-André-de-Cubzac St-Christophe-du-Double	30 465 40	34 480 30) 1	4 5 20	Montrichard Vendôme	102 205	54 405 226	2	
Morteau Pontarlier	92 462	102 165	10	I S	aint-Pierre-d'Aurillac	53 407	84	3	31	Loire Montrond-les-Bains	31	32		
								1	11		10000		100000	

SECTIONS	1927	1928	Nouve aux membres	SECTIONS	1927	1928	Nouveaux	SECTIONS	1927	1928	Nouveaux
Saint-Etienne Saint-Galmier Saint-Symphorien-de-Lay	226 60 29	234 64 54	8 4 25	Marne Ay Cormicy Mourmelon-le-Grand	165 48 62	179 50 76	14 2 14	Maubeuge Nomain Roubaix	1087 203 28 239 52	1125 212 56 250 56	38 9 28 41 4
Loire (Haute-) Allègre Arvant Le Puy	54 40 65	73 41 67	19	Mourmelon-le-Petit Saint-Amand sur-Fion Sainte-Menehould	67 47 102	68 52 109 25	1 5 7 3	Séclin Somain Wattrelos	39 100	50 102	11 2
Loire-Inférieure Châteaubriant	222	238	16 8	Sommery Suippes Verzy	22 33 78	47 97	14	Beauvais Chambly Chaumont-en-Vexin	467 24 30 57	177 25 40 60	10 4 10 3
Coueron Montagne (La) Nantes Nort-sur-Erdre	121 1125 110	153 1174 147 116	32 49 37 8	Marne (Haute-) Ferté-sur-Aube (La) Mayenne	35	37	2	Granvilliers Liancourt Mouy Nogent-sur-Dise-Creil	41 17 178 53	42 29 481 54	1 12 3 1
Pellerin (Le) Presqu'ile Guérandaise Saint-Brévin Vallet	108 77 16 85	82 36 90	5 20 5	Laval Mayenne Renazé	97 22 64	104 34 81	7 12 20	Sainte-Geneviève Saint-Sulpice Verberie	50 36	53 39	3 3
Loiret Bellegarde du Loiret Bordes (Les) Briare	56 400 98	57 129 111	1 29 13	Meurthe-et-Mos. Briey Landres-Piennes	410 410	125 133	15 23	Aïn-Sefra Ain-Témouchent Colomb-Béchar Mostaganem	19 36 11 531	22 38 45 659	3 2 4 428
Cépoy Châtillon-Coligny Chécy Chilleurs aux Bois	48 48 410 24	56 61 120 27	8 43 40 3	Longuyon Longwy Nancy Neuves-Maisons	101 103 389 61	110 112 462 62	9 9 73 1	Oran Saïda St-Denis-du-Sig Tiaret	303 403 87 62	338 163 100 65	35 60 43 3
Cléry Corbeilles-en-Gátinais Corquilleroy Fay-aux-Loges Ferrières Ferté-Saint-Aubin (La)	55 167 25 31 50 55	68 168 29 43 62 59	13 1 4 12 12 12	Meuse Bar-le-Duc Montmédy Saint-Mihiel	227 22 32	228 32 38	4 40 6	Orne Alençon Ferté-Macé (La) Nonant-le-Pin Sainte-Gauburge	127 53 54 56 11	60 67	5 22 6 9
Ladon Montargis Montcresson Muids-de-Mareau (Les) Neuville-aux-Bois	92 247 27 47 46	102 277 30 52 58	10 30 3 5 42	Morbihan Auray Belie-Isle-en-Mer Guer	118 52 20 220	55 40	7 3 20 29	Theil-sur-Huisne (Le) Pas-de-Calais Aire-sur-la-Lys Anvin	33 30 441	36 33	3 3 10
Orléans Ouzouer-sur-Loire Saint-Hilaire-St-Mesmi Sully-sur-Loire	469 75 n 26 82		31 3 4 3	Lorient Pontivy Vannes Moselle	96 97	125	29	Arras Auxi-le-Château Avesnes-le-Comte Berck-sur-Mer	39	58 126 95	19 33 4
Lot Puy-l'Evêque Souillac	48 25		5 5	Château-Salins Hayange Sierck	75 39 44	57	18	Béthune Blendecques Boulogne Divion Hénin-Liétard	103 352 24 154	105 1 383 2 28 1 159	2 31 4 8
Lot-et-Garonne Agen Aiguillon Castelmoron	142 51 10	65 20	32 10 10	Nièvre Clamecy Corbigny Pougues-les-Eaux Pouilly-sur-Loire	55 19 26 53	30 30	41	Lens Lillers Lumbres Montreuil Pernes-en-Artois	81 10 31 7	1 108 3 40 7 78	7 5 1
Marmande Monbahus Villeneuve-sur-Lo	ot 114	2 24	13 2 4	Saint-Amand-en-Puisay Varzy		3 29	3	Saint-Omer Wingles Wizernes	203	3 210	5 5
Canourgue (La) Mende St-Bornet-Chapeauroux Maine-et-Loire	2: 12: 2:	2 130		Aulnoye-Berlaimont Avesnes-sur-Help Avesnes-les-Auber Bailleul	rt 1.	4 115 4 30 5 50	3 41 16 5	Puy-de-Dôme Ambert Issoire Sauxillanges Thiers	9 8 3 18	4 8: 0 3:	5 5
Angers Beaufort-en-Valle Combréo-Noyant-la-Bravoyén Gennes	29 še 9	1 100 4 60	9 6	Cartignies	1 5 14 8 8	5 60 3 45 5 8	5 1 8 3 3 5	Pyrénées (Bass. Bayonne Gabat	-) 29 3	6 343	3 47 6 6
Ponts-de-Gé Saumur Vihiers Manche	10 6 2	6 109	8	Dunkerque Feignies Ferrière-la-Grand Fourmies	de 2	0 10 8 4 1 17	0 20 6 18 0 9	Mauléon Nay Oloron-Ste-Mar		6 7 4	$\begin{bmatrix} 0 & 4 & 3 \\ 5 & 4 & 4 \end{bmatrix}$
Beaumont-Hagu Granville Pontorson Tourlaville	14	27 29 0 455 32 36 37 38	5 45 3 4	Hondschoote Jeumont	13	12 13 14 8 18 12	2 10 6 22	Salies-de-Béarn Pyrénées (Haut.	6	6 12	0 54

	SECTIONS	192	7 1928	eaux	SECTIONS			anux res		PART BUREAU		1 # #
	Anna Charles terrorina estapara		1 1826	Nouveaux	BEGIONS	192	7 1928	Nouveaux	SECTIONS	192	1928	Nouveaux
	Pyrénées-Orien Amélie-les-Bains		000	47	Savoie (Haute-		ng:	eigh Angl	Saint-Leu-la-Forê			44
	Argelès Baho	34 39 62	40	5 1 8	Ghamonix	230	51	37 22	St-Ouen-l'Aumôn Sannois	63	73	10
	Cerbere Céret	43	45	2	Roche-s/-Foron (L Rumilly Saint-Cergues-Vachilly	38	46	7	Sartrouville Villiers-le-Bel	52 23	57 46	5 23
1	Port-Vendres Prades	148	200	16 52	Sallanches Sciez	36	114	42	Villiers-sur-Marn Viroflay	e 24 34	38	23
	Serdinya Vinça	67	68	80	Thonon-les-Bain	s 98		16 5	Seine-Inférieur	Э	ta-la mo-l	noff:
	Rhin (Bas-)	04	88	4	Seine	1			Aumale Blangy-sur-Bresk	78	83 40	5
CONSTRUCTION OF THE PERSON	Haguenau	69	73	4	Paris V°	210 650	656	64	Dieppe Elbeuf	99	119	20 7
Name of the last	Saverne	30	32	2	» XV°	234	315	29	Gournay-en-Bray Havre (Le)	31 207	34	3 468
Service and	Rhin (Haut-)		TAR.		» XVIII (Gdes-Carr. » XVIII (Gde-d'oi » XIX Amérique	322	229	39	Motteville-Flamanville Neutchâtel-en-Bray	30	43 54	4
Metabour Co.	Colmar Guebwiller	117	130 58	13	» XIX Combat-Vill Antony	184	214	30 15	Rouen Saint-Valéry-en-Caux	160	283	123
Name of Persons	Mulhouse Saint-Louis	96	234 455	34 59	Arcueil-Cachan Aubervilliers	27 51	66	22	Sèvres (Deux-)		83	2101
No.	Wentzwiller	18	22	4	Bagnolet Bondy	38 65	97	46 2	Bouillé-Loretz Chef-Boutonne	85 80	95 100	10
CONTRACTOR OF THE PERSON	Bois-d'Oingt	100	101	4	Boulogne Bourg-la-Reine	34 35	88 70	23 36	Coulonges Mothe-Saint-néraye (La)	122	125	20 3 3
Memory	Neuville-sur-Saône Saint Cyr-au-Mont-D'or	22 36	104	12 9	Champigny Châtenay	75	46 84	6	Parthenay	215	235 220	20
Martingo	Saint-Fons St-Laurent-de-Chamouse	51	45 54 105	3 5	Chaille -sous-Bagneux	15	16 19 124	15	St-Loup-s/-Thougt	73 78	78 81	29 5
Betratesta	Villeurbanne	46	49	3	Colombes Courbevoie	83	85 224	21	Thouars	190	209	19
Signal Cycles	Saône (Haute-)				Fontenay - s Bois Gentilly-Kremlin-Bicetre		74 90	6 14	Somme Airaines		-	
Astronopery	Champagney Fresne-St-Mamès	72 39	76 43	4 4	Ivry-sur-Seine Levallois-Perret	52 74	74 80	22 9	Amiens Bernaville	254 22 22	78 285	36 31
Distriction of the last	Gy Jussey	32 384	72 393	40 9	Montreuil-sous-Bois Neuilly	107	145	38	Candas Corbie	12 12 79	27 27 82	5 15
Constitution of the last	Luxeuil-les-Bains Pesmes	252 21	255 23	3 2	Pantin Perreux (Le)	150 89	152	2 18	Ham Hangest-en-Santerre	52 35	58	3 6
	Saint Loup-sur-Semouse Vesoul	62 97	74 99	12 2	Puteaux Romainville	67 72	69	2 5	Hangest-en-Somme Montdidier	22 94	27	20
Nacional Control	Saône-et-Leire		1.13		Saint-Maur Sceaux	53 50	55 54	2 4	Nesles Novelles-sur-Mer	55 37	63 40	6 8
	Blanzy-les-Mines	31	32	1	Suresnes Vincennes	72 180	84 200	12 20	Péronne Poix	92	100 40	8
	Chalon-sur-Saône Chauffailles Gluny	137 56	158	21 5	Vitry	51	60	9	Roye Sailly-Flibeaucourt	154	167	7 43
	Grèches-sur-Saône Greusot (Le)	60 21	62 23	2 2	Seine-et-Marne Chaumes-en-Brie				Saint-valery-sur-Somme Vignacourt	84	99 20	3 45
	Guisery Digoin	227	250	23	Coulommiers Ferté-Gaucher (La)	28 82 74	37 83	9 1 11	Tarn		20	9
2	Mâcon No tchanin-les-Mines	47 75 22	50	34	F rté-sous-Jouarre (La Fontainebleau	42 187	85 50 243	8 8	Albi Garmaux	117	119	2
	Montcenis Paray-le-Monial	2 39	30	8 15	Gretz-Tournan Longueville	64 47	79 56	15	Castres Gaillac	58 122	60	2
	Fournus	20	46 25	5	Meaux Melun	96 91	98	2 19	Graulhet Labastide-Rouairoux	63 134	70 140	7 6
	Sarthe				Nangis	31	35	4	Lavaur Monestiés	. 43	44 36	1 4
(Bonnétable Château-du-Loir	75 111	80 130	5 19	Seine-et-Oise Avernes	11	10		Tarn-et-Garonne	14	16	2
100	Perté-Bernard (La)	88	104 95	4 12	Chatou-Le Vésinet-Rueil Chennevières-sur-Marne	11 75 30	12 104	29	Castalsarrazin Montauban	27	30	3
	Frand-Lucé (Le)	27 427	32 432	5 5	Conflans-Ste-Honorine Domont	40	46 50 55	16 10 5	Var	163	205	42
	Savoic				Eaubonne-Ermont Etampes	136	145 12	9 1	Brignoles	65	70	5
1	anslebourg Iod ne	31	35	4	Mantes Montsoult	166 23	192 27	26	Cadière-d'Azur(La) Fayence Néoules	16 24	18 25	2
F	ont-de-Beauvoisin	65		18 15	Poissy	46	56 119	4 10 15	Pignans	17 38	19 45	2 7 7
I	gine	57 60		10	Rambouillet	43	47	4	Roquebrune-sur-Argens Saint-Tropez	32	51 33	7
	VI			П				, 11	Seyne-sur-Mer(La)	72	76	*

SECTIONS	1927	1928	Kouveaux	SECTIONS	1927	1928	Nouveaux	SECTIONS	1927	1928	Mouveaux
Vaucluse Isle-sur-Sorgue Pertuis Vendée Fontenay Mareuil-sur-Lay	35 40 455 42	38 50 223 43	3 10 68	Epinal Lamarche Mirecourt Moyenmoutier Saint-Dié Thillot(Le) Xertigny	584 103 155 42 738 69 50	766 104 160 48 791 74 70	182 1 5 6 53 5 20	Tunisie Bizerte Sfax Sousse Congo français Pointe-Noire	82 79 53	83 88 126	4 9 73
Mouchamp Nalliers Noirmoutiers Pouzanges Vienne Chatellerault Gencay	53 31 85 450	60 39 98 455	7 8 13 5	Aillant-sur-Tholon Chablis Chatel-Censoir Joigny Migennes-Laroche Pont-sur-Yonne Saint-Fargeau Saint-Florentin	139 40 48 49 75 35 92 63	147 45 61 50 84 37 95 65	8 5 43 4 9 2 3 2	AMÉRIQUE Guadelonpe Basse-Terre Cochinchine Saïgon ÉTRANGER	25	34	9
Mirebeau Montmorillon Neuville-du-Poitou Poitiers Rouillé Vienne (Hte)	97 80 21 265 40	106 100 28 289 43	20 7 24 3	Sens Villeneuve-la-Guyard AFRIQUE Maroc	122 22	123 31	1 9	Egypte Caire (Le) Port-Saïd Sarre	63 81	75 102	12 21
Saint-Sulpice-les-Feuilles Vosges Bains-les-Bains Celles-sur-Plaine	84 56		9 8 24	Casablanca Kenitra Marrakech Oudjda Settat Souk-el-Arba-du-Gharb	385 423 420 466 34 26	131 150 212 37	46	Mettlach Saint-Wendel Suisse Genève	57 27 70	160 108 77	103 81 7

SECTIONS ET FEDERATIONS

Délégations du Comité Central

3 juillet. - Paris (11º). M. Perdon, membre du Comité

Central.

14 juillet. — Saint-Bouvet-en-Champsaur (Hautes-Alpes).

20 juillet. — Fumay (Ardennes). M. Jean Bon, membre
du Comité Central.

21 juillet. — Sedan (Ardennes). M. Jean Bon. 21 juillet. — Puyoo (Basses-Pyrénées). Congrès fédéral, 21 june. Merlin. 21 juillet. — Meulan ((Seine-et-Oise). M. Valabrègue.

Délégués permanents

Du 29 juin au 11 juillet, M. Le Saux a visité les Sections suivantes : Saint-Sulpice-les-Feuilles, Arnac-la-Poste, Lussac-les-Eglises (Haute-Vienne), Bussières-Badil, Belvès, Saint-Oyprien, Sarlat (Dordogne), Figaea (Lot), Saint-Ché-ly-d'Apcher, Chanac, La Canourgue, Florac, Mende, Saint-Bonnet-Chapieuroux (réunion à Grandrieu) Villafort (Lo-Zard)

zerej. Du 2 au 11 juillet, M. Lefebvre a visité les Sections sut-vantes : Vizille, Pont-de-Claix, Pontcharra, Grenoble, Mens, Villard-de-Lans, Autrans, Saint-Jean-de-Bournay, La Balme-les-Grottes (réunion à Parmiliers), Crémieu, Pont-de-Chéruy

Autres conférences

18 juin. — Paris (2°), M. Lagorgette. 27 juin. — Saint-Leu-la-Forêt (S.-et-O.), MM. Pisinger et

Copalucci.
29 juin. — Cepoy (Loiret). M. Marx, délégué fédéral.
29 juin. — Marcigny (Saône-et-Loire), M. J. Bouvet secré-taire fédéral.
30 juin. — Chambilly-sur-Loire (Saône-et-Loire), M. J.

Bouvet.
30 juin. — Haubourdin (Nord). Conférence à Emmerin par M. Waringhien, délégué fédéral. Juillet. — Saint-Léger-sur-Dhenne (Saône-et-Loire). M.

4 juillet. — Malakoff (Seine), M. Alexis Mettors, 5 juillet. — Le Plessis-Robinson (Seine), MM, Caillauc

6 juillet. — Livarot (Calvados), M. Fourcade.
7 juillet, — Création d'une Section à Champolion (Hautes-Alpes). M. R. Cuisiat, président fédéral.
7 juillet. — Lille (Nord). Conférence à Lesquin paf M. Dubois, délégué fédéral.
7 juillet. — Ravières-Aisy (Yonne). MM, Benielli, président fédéral, et Coblence.

Campagnes de la Ligue

Arrestations préventives (1er mai). — Les Sections de Bohain, Decazeville, Lible, Morlaix, Paris (2e), Saint-Etienne, Villeneuve-de-Marsan protesteut contre les arrestations préventives et demandent que l'arrestation et la détention d'individus n'interviennent qu'en cas de nécessité évidente et dans les cas déterminés par la loi. En outre, Bohan félicite M. H. Guernut pour son intervention et Villeneuve-de-Marsan souhaite que les manifestations qui ne doivent pas troubler l'ordre public soient tolérées.

Alsace (Lois lafaues en). — Livaret demande l'introduc-

Alsace (Lois laïques en). — Livarot demande l'introduction des lois laïques en Alsace; la Section souhaite que les traitements des prêtres soient payés par les Alsaciens-Lorrains et non par la France entière.

Conseil de guerre. — Chambilly-sur-Loire demande la sup-pression des conseils de guerre et la soumission des affaires militaires à la justice civile.

militaires à la justice civile.

Crédits militaires et désarmement. — Saint-Varent dumande: 1º Que la France offre son desarmement total à condition que les nations européennes désarment en même temps et que l'Europe prenne le monopole des troupes, des fabriques d'armes et munitions sur le continent européen; 2º Que les troupes européennes stationnent aux frontières sur 10 km. de chaque côté : 3º Qu'avec son armée, sa marine, son aéronautique, la Société des Nations européennes fasse le blocus non sanglant de tous pays européen se faisant agresseur, et l'empéche de recevoir le moindre secours de l'étranger : 4º Que chaque pays fournisse à la Société armée des Nations européennes des contingents de troupes proportionnels à sa population et possède à l'assemblée autant de voix qu'il entretiendrait de contingents : 5º Qu'aussiló constitués, les Ents-tinis d'Europe invitent les quatre autres continent à se joindre à eux pour le blôcus non sanglant de tout pays agresseur par l'armement de la Société des Nations et le désarmement de tous les Etats.

Réservistes (Convocation des). — Bar-la suppression des périodes de réserve. - Bar-sur-Aube demande Mandat municipal (Prolongation du). — Nevers, Saint-Etienne, protestent contre la prolongation du mandat muni-ipal. La Federation de la Seine demande une campagne axposant le danger de cette prorogation.

Ortéga y Gasset. — Prades proteste contre l'expulsion d'Ortéga y Gasset.

d'Orléga y Gassel.

Trèves, Camp de Châlons (Etat sanitaire des troupes).

Bézenet demande la mise à l'étude et l'application des l'hiver prochain d'un plan de défense sanitaire.

Paris (10°) souhaite la réorganisation du service de santé de l'armée afin que les militaires malades soient hospitalisés dans les hôpitaux civils inspectés par des médecins civils — Saint-Sauveur-sur-Tinée envisage, pour mener à bien les enquêtes concernant l'état sanitaire des troupes, la création d'une commission à base paritaire comprenant toujours pour moitlé des représentants des catégories sociales directement intéressées. Saint-Varent proteste contre les négligences de l'autorité militaire et demande des sanctions.

Activité des Fédérations

Activité des Fédérations

Seine. — La Fédération regrette que le Comité Centrai at approuvé le projet gouvernemental qui tend à restreindre la liberté de la presse, en enlevant indirectement à la Cour d'assises la connaissance des diffamations onvers les parlementaires et les fonctionnaires publics. (Juillet.)

La Fédération : 1° estime : a) que les Cahiers doivent faire place à l'opinion de la minorité qui, à Rennes, s'est affirmée en faveur de la motion de la Fédération de la Seine ; b) que la résolution rattachant les ligneurs prirementaires à l'une des Sections de leur circonscription électorale adoptée (en fin de Congrès, sans discussion) en violation des statuts, doit être tenue comme nulle et sans effet ; è invite le Comité Central à rendre public le blâme dont le Congrès a liétri M. Painlevé; 3° demande : a) que le numéro des Cahiers qui suit le Congrès national en public un compte rendu analytique, en particulier le texte intégral des vœux, résolutions, amendements voiés; b) que, lorsqu'un certain nombre de Sections ont exprime le désir de voir exclure un liqueur dont les actes sont contraires aux principes de la Ligue, la procédure d'exclusion suive automatiquement son cours; 4° souhaite : a) une campagne contre le fassisme ; b) la supression des amendes et autres pénalités des règlements d'ateliers ; c) une campagne en faveur de Guilbeaux, et l'amustie pour tous délits et crimes de pensée, de presse ou de parole (avril, mai, juin 1929).

Activité des Sections

Artix (Basses-Pyrénées) demande: 1º que le droit aux indemnités pour l'encouragement national soit accordé à partir du 3º enfant; 2º vote une motion de sympathie en faveur du citoyen Patie (7 juillet).

Arvert (Charente-Inférieure) demande : 1º lors des dégrè-vements, la diminution des impots indirects frappant les denrées de première nécessité ; 2º l'exclusion de M. Painlevé (6 juillet).

Bar-sur-Seine (Aube): demande: 1° que les officiers de passage soient logés aux frais de l'Etat, sans qu'il en résulte une gène pour les pepulations des villes où ifs séjournent et que les locaux vacants soient mis à leur disposition avant toute réquisition chez l'habitant. (8 juin.)

disposition avant toute requisition chez l'habitant. (8 juin.) Bézenet (Allier): 1° salue l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement travailliste anglais et demande que le gouvernement français, procéde à une entente avec les gouvernements européens, afin d'arriver à l'aphitrage sans réserves puls aux États-Unis d'Europe: 2° demande que les porteurs de bons et obligations du Crédit National puissent percevoir leur coupon au bureau de poste de leur commune, lorsque celle-ci n'est pas le siège d'une pèrception. (7 juillet.)

Bohain (Aisne) demande l'élaboration d'un projet concer-nant l'organisation plus démocratique de la Société des Nations. La Section s'élève contre les propositions tendant au contingentement des vins algériens et à la limitation de la plantation de la vigne en Algérie. (30 mai.)

Briey (M.-el-M.) proteste contre l'injustice de la loi du 16 avril 1929, en ce qui concerne le taux des retraites pro-portionnelles servies aux mineurs : demande qu'une inter-vention au Parlement vienne améliorer la pénible situation de ces ouvriers. (26 juin.)

Chaumesen-Brie (Seine-et-Marne) demande: 1° que, dans toute élection, les bulletins blancs entrent en comple; 3° que, dans toute société qui encaisse des fonds, une commission d'apurement composée de commissaires aux comptes fonctionne obligatoirement auprès du trésorier. (10. juillet.)

Chécy (Loiret) demande : 1º la réforme de la loi sur les

sociétés de capitalisation en vue d'une protection efficace de l'épargne (24 février) ; 2° de préférence, le choix d'une ville du Centre comme siège du Congrès national. (28 avril.)

Clichy (Seine) demande: 1' que les droits politiques soient reconnus aux indigènes sous la réserve que cette reconnaissance sera-faite avec la prudence nécessaire; que la législation du travail soit intégralement appliquée aux éolonies; 3' que le Comité Central mette à l'étude les mesures législatives susceptibles de mettre fin à l'exploitation de la main-d'œuvre coloniale par les colons.

Decazeville (Aveyron) demande: 1º que la liberté d'opi-nion et de manifestation soit respectée; 2º qu'à la remise du livret de pension, le décompte des étals de service soit joint à la liquidation des pensions civiles comme il est fait pour les retraites militaires. (21 juin.)

Douvres (Calvados) s'associe de tout cœur aux sentiments exprimés par le Comité Central à l'occasion du décès de Séverine. (23 mai.)

Hédé (Ille-et-Vilaine) approuve la motion présentée au Congrès de Rennes par la Section de Paris (14°). (7 juillet.)

Landau (Allemagne) demande: 1º que le personnel de l'A. F. R. qui a apporté avec lui son mobilier puisse, lors du licenciement, se faire rembourser la dépense qui résulter du transport de ce mobilier dans sa nouvelle résidence. La Section souhaite la liberté absolue de la presse en lerriloires phérans (30 tuin.) territoires rhénans. (20 juin.)

Malakoff (Seine) estime qu'un peuple civilisé doit user de douceur pour pacifier et éduquer les peuplades dites inférieures en s'attirant leur confiance. (4 juillet.)

Morlaix (Finistère) invite la Ligue à orienter la plus grande part de son activité vers la paix basée sur la jus-tice. (10 juillet.)

Nice (Alpes-Maritimes). — Erratum : Page 454, lire la réforme du suffrage universel, etc.

Paris (6º Notre-Dame-des-Champs) demande une interven-tion du Comité Central en faveur du relèvement à 3.000 francs de la compétence des juges de paix en matière de juyers. (26 juin.)

Paris (10°), qui souhaite une amnistie prochaine, 1° de-mande le rétablissement de la tradition républicaine selon laquelle une amnistie est votée du début de chaque légis-lation; 2° proteste contre toute restriction des pouvoirs du jury en matière de diffamation. (Juin.)

Paris (15°) souhaite : 1° le dépôt au Parlement d'une lot assurant la liberté des réunions publiques ; 2° l'organisa-tion d'un corps de commissaires chargés d'assurer l'ordre dans les réunions organisées par la Ligue. (9 mai.)

Plessis-Robinson (Seine) adresse une motion de confiance au Comité Central pour organiser à travers le pays une campagne en faveur de la paix. (5 juillet.)

Rodez (Aveyron) profeste contre les pratiques abusives qui interrompent la circulation : processions, cortèges, célé-bration des offices religieux à l'extérieur des églises. (10 juillet.)

Roubaix (Nord) demande: 1° qu'une partie des frais de perception des carles soit prise en charge par le Comité Central; 2° prie le Comité Central; 2° prie le Comité Central; a) d'indiquer les droits des autorités de police en maitre d'unstruction et attire l'attention sur le caractere volontairement fatigant des interrogatoires; b) débudier les conditions dans lesquelles les Parquets sont autorisés à correctionnaliser les procès d'assises.

Saint-Elienne (Loire) souhaite: 1° une participation plus directe et plus effective des citoyens aux affaires et à la politique générale du pays; 2° la réalisation prochaîne du rapprochement franco-allemand, et comme conséquence immédiate, l'évacuation de la Rhénanie. La Section invite les pouvoirs publics à encourager l'éducation pacifiste et toute propagande de paix. (28 juin.)

Saint-Leu-la-Forêt (Seine-et-Orise) t° déclare faire con-fiance aux maffres de l'enseignement laïque de l'rance; 2° adresse au peuple italien et aux proscrits du fascisme l'expression de ses sentiments frafernels et exprime le vœu que l'Italie puisse bientôt renaître à toules les libertés. que l'Itali (27 juin.)

Saint-Palais-sur-Mer Saint-Palais-sur-Mer (Charente-Inférieure) demande le fonctionnement normal des commissions instituées par la loi du 28 mars 1882 et la stricte application des sanctions prévues. (29 juin.)

Saint-Varent (Deux-Sèvres) demande l'affichage obliga-toire de la Déclaration des Droits de l'Homme dans toutes les écoles publiques. (14 avril.)

VIENT DE PARAITRE :=

L'U. R. S. S. ET LA PAIX

RECUEIL DE DOCUMENTS

PROPOSITIONS DE PAIX ET DE DÉSARMEMENT DU GOUVERNEMENT DES SOVIETS AUX GOUVERNEMENTS D'EUROPE. D'AMÉRIQUE, ETC ... 1917-1929

AVEC UNE INTRODUCTION

de Henri BARBUSSE, Félicien CHALLAYE, Armand de Henribarbusse, rencien Grallaye, Almand Charpentier. Georges Demartial, Gabrielle Duchère, Prof. Alfons Goldschimdt (Allemagne), D. Max Hoddan (Allemagne), Francis-Jourdain, Bernard Lecache, Victor Margue-Ritte, Mathias Morhardt. Georges Pioch, Herward Walden (Allemagne), Léon Werth

Publé par LES AMIS DE L'UNION SOVIÉTIQUE Un vol. 352 pages, grand format. 20 fr.

BUREAU D'ÉDITIONS, 132, Faubourg Saint-Denis, PARIS (X°)

Chèque postal 943-47



soient, l'energie, l'autronce et le lucidité d'envit, qui caractérisent la supériorité et déterminent infailliblement le succès. » Peuts la période de propagande, il est envoyé france contre l'franc en timbres. » Errives aujourd hui au « Progrés Psychologique » Gérrice 10 164, rue de Cléry, Paris (2°).

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

POUR LES VACANCES

Voyageurs à la recherche d'un joil coin ou d'une plage de famille pour y passer vos vacances, touristes qui désirez visiter en autocars les belles régions desservies par les Chemins de fer de l'Etat, un voyage bien préparé vous nidera à passer d'agréables vacances. Dans ce but, le céseau de l'Etat, vient de rééditer à votre intention son Guide officiel illustré qui contient, en plus d'une documentation intéressante, de nombreuses photographies et des cartes détaillées des régions qu'il dessert.

Ce Guide est mis en vente dans les bibliothèques des gares du réseau, Burehux de Tourisme des gares de l'anis (Saint-Lazare et Montparnasse) et dans les principales agences de Paris, au prix de quatre francs cinquante centimes l'exemplaire. (Envoi à domicile, contre mandat-carté de 5 fr. 55 pour la France et de 7 fr. 50 pour l'étranger au Service de la Publicité des Chemins de fer de l'Etat, 20, que de Rome, à Paris (8°).

Vient de Paraître :

Munies d'introduction et de notes par P. PASCAL

Troisième Partie

PENDANT LA GUERRE

Un vol. in 16 Jésus, 380 pages...... 12 frs

Rappel:

1º Partie: Le programme, la tactique et l'organisation du parti (1893-1904) 9 frs 2º Partie : Le parti bolchévik en action (1904-1914) 12 frs

N. LENINE et G. ZINOVIEV

CONTRE LE COURANT

Recueil des articles écrits par Lénine et Zinoviev de 1914 à 1917

La doctrine et la tacique du Parti bolchévik contre la gran-de guerre impérialiste y sont exposées et défendues, avec une clarté et une vigueur admirables, contre les social-démorates d'union sacrées qui setrouvaient dans les deux camps belligérants

2 tomes complets à 20 francs chacun

BUREAUX D'ÉDITIONS 132, Fg. Saint-Denis, PARIS (10°) - Ch. post. 943-47

BANQUE DES COOPÉRATIVES DE FRANCE

Société anonyme à capital variable Siège Social : 29, boul. Bourdon, Paris (41)

70.000 Comptes - 200 millions de dépôts

10 AGENCES: à Paris, 29, boulevard Bourdon, 20, boulevard du Temple; à Bordeaux, Cam-brai, Château-Thierry, Douai, Limoges, Lyon, Nancy, Rouen, plus de 1000 caisses correspondantes.

TAUX DES INTÉRÊTS:

A vue disponible immediatement) 3.50 %. — A un an, 5.50 %. A 2 ans, 5.75 %. — A 5 ans, 6 %. — Comptes avec carnet de chèques 3 %.

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE

Pour tous renseignements écrire au Siège Social ou à l'une

LIGUEURS!

N'oubliez pas de vous réclamer des « Cahiers » lorsque vous écrivez à nos annonciers.



Imp. Centrale de la Bourse 117, Rue Réaumur PARIS